



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ A gauche : la chapelle (l'auteur de cette photographie, prise durant l'été 1938, n'est pas identifié).

Le hameau des Roches

Calendrier des manifestations

C'est le marché aux fleurs qui a lancé (7 juin) la saison estivale. Puis le 14 juin, dans le cadre de « Belledonne en veillées », et en avant-première de la 3^e édition de la fête du col du Glandon (qui se déroulera fin août, sur 2 jours), la veillée sur les ramoneurs a attiré 200 personnes réunies à la salle des fêtes de Saint-Colomban (*lire page 3*). Puis le 21 juin, à l'occasion de la fête de la musique, la chorale La Villarine a donné un concert avec la participation de Claude Hustache, chanteur et poète mauriennais. Enfin, le 22 juin, Mgr Ballot est venu à Saint-Colomban célébrer une messe au cours de laquelle, en présence de l'association Les Amis de saint Colomban, il a bénî une statue de ce saint confiée, l'an dernier, à l'église de Saint-Colomban par la famille Favre-Alliance (*lire page 4*).

JUILLET

- **samedi 5 juillet** : passage (à la descente) de la 33^e édition de La Marmotte, cyclosportive de 174 km entre Le Bourg-d'Oisans (717 m d'altitude) et l'Alpe-d'Huez (1 880 m).
- **dimanche 6 juillet** : 4^e édition de la « balade gourmande » ; départ de l'ancienne scierie du Premier-Villard, passage à l'Église, puis entrée au Bessay, plat principal à Lachenal, fromage à la table d'orientation du Martinan et dessert et café au plan d'eau (15 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants).
- **lundi 12 juillet** : bal des sapeurs-pompiers des Villards, en plein air au plan d'eau du Clos avec buvette, tombola et feu d'artifice (repli à la salle des fêtes en cas de mauvais temps).
- **dimanche 13 juillet** : fête des alpages, au terminus de la route de Fremezan.
- **lundi 14 juillet** : 21^e édition du tour Arvan-Villards avec départ et arrivée d'Albiez-Montrond.
- **jeudi 17 juillet** : « De clochers en clochets », proposée par l'Association cantonale d'animation de Saint-Jean-de-Maurienne et le Sivav. Organisée aux Villards par l'association Patrimoine et culture (*lire page 4*).
- **vendredi 18 juillet** : conférence proposée par l'association Patrimoine et culture : « Conférence poétisée de l'origine de l'Homme à nos jours » par Claude Hustache ; à 20 h 30, salle des fêtes de Saint-Colomban (entrée 2 euros sauf pour les adhérents et les enfants de 12 ans et moins).
- **dimanche 20 juillet** : 18^e édition de La Villarinne ; épreuve organisée par l'office de tourisme (OT).
- **mercredi 23 juillet** (et mercredi 6 août) : balade avec la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (Facim).
- **mercredi 23 juillet** (et mardi 5 août) : spectacle de guignol, à 20 h 30 à la salle des fêtes.
- **vendredi 25 juillet** : conférence proposée par l'association Patrimoine et culture : « Conférence et exposition d'objets concernant les soldats de la guerre 1914-1918 » par Jean André ; à 20 h 30, salle des fêtes de Saint-Colomban (entrée 2 euros sauf pour les adhérents et les enfants de 12 ans et moins).
- **mardi 29 juillet** : soirée orientale avec repas (couscous, salade de fruits) et spectacle de danses orientales ; à 19 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

AOÛT

- **dimanche 3 août** : fête du pain organisée par l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards autour du four à pain du Pied des Voûtes.
- **lundi 4 août** (une journée entre le 4 et le 10 août, en fonction de la météo) : ramassage traditionnel de foin et descente d'un barillon, sur le dos, de Comberousse au Roches. Par qui ? Un groupe de jeunes villarins voulant relever un défi tout en illustrant le travail ancestral. Pour tout renseignement, se reporter à la page Facebook de la Maison du tourisme ou s'adresser à l'OT ou/et au point d'information situé au col de la Croix-de-Fer et tenu par Arnaud Jansen.

Création d'un OT de secours

Le 29 avril dernier, un office de tourisme propre à la commune de Saint-Colomban a été créé. Dans l'urgence et sans concertation.

Une lettre a bien été envoyée à la mairie de Saint-Alban par Céline Rostaing-Troux, présidente de l'office de tourisme (OT), mais, selon Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, « *reçue le 28 avril, il était difficile qu'on y réponde pour le lendemain, jour où le CA s'est réuni* ».

Comment s'étonner dans ces conditions – tel que le rapporte Gilbert Pautasso (*) – de la « *réaction d'incompréhension de la part de Saint-Alban, basée sur le fait que cette commune participe au remboursement de l'emprunt contracté pour la construction des locaux de la Maison du tourisme et s'est toujours investie, jusqu'à présent, dans le fonctionnement et le subventionnement de cette dernière* » ?

En réalité l'OT n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2014 quand la CCGV (dont il dépendait) a été remplacée par la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) qui n'a pas la compétence tourisme. (Ce qu'on sait depuis plus d'un an que circulent des projets de statuts de la 4C...) On avait donc tout le temps, au moins depuis le 1^{er} janvier, pour créer dans la sérénité et la concertation un OT qui réponde à la nouvelle organisation intercommunale.

Quoiqu'il en soit, une structure transitoire (dont on pourrait questionner la légalité, la commune de Saint-Colomban ne s'étant pas, semble-t-il, prononcée sur cette création...) a été mise en place qui devrait permettre (dans l'esprit de ses promoteurs) que la commune de Saint-Colomban avance les frais de fonctionnement de l'OT (et notamment les salaires du personnel) en attendant, selon le maire de Saint-Colomban, « *qu'une solution pérenne soit trouvée* ». Dans la foulée, Céline Rostaing-Troux, seule candidate, a été élue présidente de ce nouveau CA et Arnaud Jansen, seul candidat, élu vice-président. Puis, constatant que : « *Dans l'état actuel des*

chooses, les faits ne permettent pas d'élaborer de nouveaux statuts », le CA a tout simplement décidé « *de substituer "communauté de communes de la vallée du Glandon" par "commune de Saint-Colomban-des-Villards" à chaque nécessité du texte des anciens statuts* » qui ont *illico presto* été adoptés ainsi modifiés. Enfin, le budget 2014 a été adopté en équilibre à 168 372 euros. La boucle était bouclée.

Dans les questions diverses débattues le même jour, le nouveau CA est revenu sur l'utilisation du minibus (avec cette question de bon sens : « *A qui appartient ce véhicule acquis par l'ex-CCVG et qu'arriverait-il en cas d'accident ?* ») et sur le bilan de la saison hivernale en signalant l'état des casiers à ski (« *poussiéreux et peu accueillant* ») et le délabrement de la salle hors sacs de La Pierre (« *le plafond et les murs ont reçu des impacts qui ont détérioré leur surface. Les tables et les bancs ont besoin d'être poncés et traités. Les tréteaux sont presque tous bancals. Par ailleurs, la salle est souvent trouvée ouverte...* »).

Côté animations estivales, le club enfants sera ouvert, le CA ayant décidé l'embauche d'un(e) titulaire BAFA et de limiter à 20 le nombre des enfants accueillis.

Enfin Martine Ferroud a jugé nécessaire de communiquer aux personnes (et/ou aux services) les avis (« *surtout négatifs* ») les concernant qui sont recueillis à l'OT (pour mieux cerner les attentes des touristes) de façon à ce que la situation s'améliore. Patrick Martin-Fardon faisant état à ce sujet d'une étude qui démontre « *qu'un client émettant une critique négative est déjà dans une position constructive, avec l'idée de revenir sur le territoire* »...

(*) Source : compte rendu de la réunion du CA de l'OT du 29 avril 2014. Étaient présents : E. Bellot-Mauroz, P.-Y. Bonnivard, A.-K. Favre-Bonté, Ch. Favre-Novel, M. Ferroud, A. Jansen, P. Long, M. Malburet, P. Martin-Fardon, G. Pautasso, Marcelle Pommier, S. Ramos Camacho, et C. Rostaing-Troux.

BRÈVES

- **FÊTE DU PAYS.** Le 15-Août devrait connaître quelques aménagements. Le matin, avant l'office, les personnes costumées se rassembleront devant la chapelle Saint-Claude (Martinan). Après la messe (distribution de pain bénit à la sortie offert par l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards) le défilé se dirigera vers le parking du nouveau cimetière où sera servi l'apéritif champêtre (offert par la municipalité de Saint-Colomban). A partir de 14 h 30, la fête présentera « *un aspect plus traditionnel (et savoyard) avec des activités pour les enfants (structure gonflable, course en sac, lâcher de ballons, concours de dessin – le plus beau sera utilisé pour l'affiche du prochain 15-Août –, etc.) et pour les adultes (lancers de bottes de foin, de bêrets, concours de « plantage » de clou, etc.)* ». Sont également prévues des démonstrations pour mettre du foin en barillons, la présentation du costume villarin, la fabrication d'une tomme et du beurre (sous réserve), une tombola, peut-être une exposition de jouets et de vélos anciens, un marché d'artisans locaux, etc. Enfin, on pourra visiter une exposition des travaux de Céline Pilon sur les alpages villarins. La journée se terminera par un feu d'artifice au plan d'eau et un bal à la salle des fêtes.

► **TOUR ARVAN-VILLARDS.** Cette cyclosportive se déroulera les 12, 13 et 14 juillet. Intitulée « Tour Arvan-Villards – Trilogie de Maurienne », cette épreuve comprend trois étapes. La principale se courra le 14 juillet avec départ et arrivée d'Albiez-Montrond. Les deux parcours proposés ce jour-là (77 km et 118 km) descendront la vallée des Villards en milieu de matinée.

► **CYCLISME.** Aurélien Paret-Paintre (licencié au Vélo-Club d'Annemasse, que dirige son père Olivier) faisait partie de l'équipe de France junior sur route qui a effectué un stage à Saint-Jean-de-Maurienne du 8 au 10 juin dernier suite au contrat de partenariat signé le 5 février 2014 (pour 3 ans) entre Maurienne Tourisme et la Fédération française de cyclisme. Se distingue aussi dans ce sport, sa sœur, Maéva, 15 ans, et si ce n'était pas suffisant, on pourrait compter aussi sur Valentin Paret-Paintre, qui court en minimes !...

BELLEDONNE EN VEILLÉES

Histoires de ramoneurs

L'an passé, la soirée villarinche programmée dans le cadre de « Belledonne en veillées » avait été une franche réussite tant par le thème abordé (« Histoires d'alpage »), traité en patois, que par le repas traditionnel qui avait rassemblé quelque 180 convives. Après cette première remarquable, il fallait confirmer. Et chacun sait que c'est là le plus difficile...

Eh bien ! disons-le d'emblée, cette 2^e édition (14 juin dernier), sur le thème des ramoneurs, a dépassé les espérances des organisateurs les plus optimistes. Rendant admiratif le président d'Espace Belledonne (association organisatrice de ces veillées), Bernard Michon, qui avait fait le déplacement...

La soirée a débuté par un concert, La Villarine interprétant 4 chansons liées au thème de la soirée et « Gens des Villards » une chanson écrite par Jean-Jacques Lavandier. Puis vint le témoignage de la famille d'Aimé Darves-Blanc, 4 de ses enfants évoquant sur scène leur enfance au Mollard pendant que leur père partait ramoner l'hiver. Ces anecdotes, entre-coupées de chants accompagnés à l'harmonica, furent un beau moment d'émotion même quand on croit, depuis le temps, avoir tout lu et tout entendu sur le sujet.

La troisième partie a vu la projection d'un film réalisé en février dernier par Bruno Axelrad (cinéaste amateur membre de Ciné Maurienne), gardien du refuge de Bramant, l'été, et, l'hiver, pisteur-sauveteur sur les Sybelles. On y voit Paul Long, Robert Cartier-Lange, Joël Cartier-Lange et Jacques Favre-Teylaz (de droite à gauche sur la photographie ci-contre) raconter quelques-uns de leurs souvenirs. Prestations chaleureusement applaudies même si une mention spéciale (oserait-on lui décerner un « César » de l'interprétation ?) doit être accordée à Jacques Favre-Teylaz « pour l'ensemble de son œuvre » car, outre son agilité de funambule sur le toit de Georges Quézel-Ambrunaz et son talent de conteur, il a dû interpréter au moins quatre fois sa chanson fétiche (« Étoile des Neiges »)... Une belle performance !

Ce film, qui nous a paru digne d'être diffusé sur 8 Mont Blanc ou Montagne TV, sera bientôt disponible en DVD, et déjà plus d'une soixantaine de Villarins se sont inscrits pour se le procurer (*).

Enfin le temps du repas vint. Et ils furent 188 convives à s'attabler pour faire honneur au menu préparé par Monique et Gilbert Pautasso qui étaient secondés par une bonne douzaine de bénévoles « commis » qui au service, qui à la préparation (soupe paysanne, poule au riz, tomme de Savoie et, en dessert, compotée de fruits avec chantilly et biscuit).

On a noté la présence de Jean-Louis

Portaz, conseiller général du canton de La Chambre, Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, et Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban mais aussi « cheville ouvrière » de l'organisation de cette soirée au même titre que Gilbert Pautasso, Martine Ferroud, Catherine Davoine et Céline Rostaing-Troux, présidente de l'office de tourisme qui a pris les inscriptions (**). Les maires ont adressé des remerciements appuyés – et mérités – aux organisateurs de cette soirée qui s'impose désormais par son originalité et l'intérêt qu'elle suscite (près de 200 personnes pour écouter les témoignages de ramoneurs) à un moment de l'année où la fréquentation touristique reste modeste voire inexiste. Ce qui ne semblerait pas le cas des autres veillées organisées en Belledonne, dans ce cadre-là, tant en Isère qu'en Savoie, selon Bernard Michon qui a déclaré : « Vous faites chaque fois très fort, vous arrivez à



monopoliser plein de monde, avec plein d'émotion, c'est cela qu'il nous faut ! »

La soirée s'est prolongée bien au-delà du repas grâce à l'animation musicale des frères Tuaz, des professionnels originaires du pays du mont Blanc que l'on retrouve fréquemment sur 8 Mont Blanc. Alternant chansons folkloriques (de Savoie et d'ailleurs) et histoires drôles, ces duettistes sont parvenus à faire monter sur scène les 4 ramoneurs du film et 3 jeunes ramoneurs villarins en activités (la relève en quelque sorte même si la pratique a beaucoup changé) : Emmanuel Bozon (Les Roches), Fabrice Bozon (Les Roches) et Christophe Favre-Novel (Le Martinan), qui ont donné tous les 7 une interprétation de « Polenta Così » du plus bel effet.

Christophe Mayoux

(*) S'adresser à la Maison du tourisme par téléphone (au 04-79-56-24-53) ou par courriel (à l'adresse : villards@wanadoo.fr)

(**) 26 bénévoles se sont mobilisés pour préparer le repas, le servir, mais aussi pour mettre en place (et remettre en ordre...) des tables et des chaises dans la salle des fêtes de Saint-Colomban.

DOCUMENT

Lettre à Marcel Bozon,
ramoneur à Saint-Colomban

Le 23 août 1951 paraissait dans *Les Allobroges* une enquête intitulée : « Dans les derniers bastions de Maurienne ». Sa visée : dresser un état des lieux qui semblaient résister à l'exode rural qui finissait alors de saigner le milieu paysan. Elle était aussi de comprendre cette mécanique implacable avec en tête une conviction : « Entre ceux qui se sont éboulés vers les villes et ceux qui restent accrochés, on chercherait vainement une victoire. La victoire est ailleurs (...). Elle est dans la cohérence et l'unité d'un destin dont les hommes seraient les maîtres. » Les trois premiers articles étaient consacrés à Saint-Colomban. C'est le premier (« Lettre à Marcel Bozon, ramoneur à Saint-Colomban ») que nous reproduisons ci-dessous.

Nous nous sommes rencontrés, il y a trois ans, sur un toit. Tu ramonas, Marcel, moi je te photographiais. Nous étions déjà des amis : « Vous verrez, disais-tu, quand vous irez à Saint-Colomban-des-Villard. C'est de là que je suis sorti. »

Vois-tu, Marcel, nous sommes tous sortis de quelque part. Surtout quand ce n'est pas de la cuisse de Jupiter. C'est même pour cela que les ramoneurs ont fait de Saint-Colomban-des-Villard leur capitale, comme les chauffeurs de taxis et les diables ont fait la leur de Bessans, les « Canadiens » de Lanslevillard, d'autres de Lanslebourg, etc.

Je te regardais travailler. Toi et les chats vous étiez tout seul sur les toits. Il y avait bien quelques fumées, mais elles étaient moins droites, Marcel, que celles que je viens de découvrir dans la combe bien abritée de ton pays, Saint-Colomban.

Quelqu'un m'avait hissé jusqu'à la bifurcation de Saint-Alban. Il était tard, l'orage menaçait ; le tonnerre et la nuit se disputaient auquel des deux m'assaillirait...

Ce fut un homme.

Sans doute, Marcel, le connais-tu. Il s'appelle Moreggia. Les gens des Villards m'ont compris. Précédé d'un branchage il surgissait des profondeurs du Glandon où il l'avait pêché pour se chauffer pendant l'hiver. Or, Pierre Moreggia, qu'il me pardonne, est infirme. Accidenté dans sa jeunesse, il ne peut marcher que sur la pointe du pied gauche et son bras ne lui rend pas plus de service qu'un moignon. Seulement, comme il est énergique, il a su se refaire un bras.

Vous pouvez écouter, vous autres. Pour soutenir sa bûche, Moreggia l'entoure trois fois avec sa corde. A l'autre extrémité de celle-ci, il enroule aussi son poignet. La bûche tirant sur le bras, la liaison est assurée. Sur la corde ainsi tendue, Pierre Moreggia suspend alors son rifflard (car ici on visite les précipices en parapluie), il donne un coup d'épaule et le voilà parti.

Du pied gauche bien entendu.

C'est ainsi qu'il venait de gravir le chantier du Glandon et poursuivait vers le hameau de Lachenal. Il avait l'air d'un de ces poilus de la guerre de Quarze regagnant le poste de secours après avoir laissé la moitié de son corps sur un obus. « Voilà les gens d'ici, me suis-je dit, voilà le pays de Marcel. »

Et à mesure que j'avancais dans cette zone de bataille, où depuis des siècles les éléments n'ont jamais accordé un instant de répit à l'homme, j'en remontais les combattants. C'étaient des femmes en coiffes de Mauriennes, dont les lourdes jupes battaient les jambes. C'étaient des hommes en casquette qui, la nuit tombée, continuaient à sarcler les pommes de terre qui doivent mûrir si vite avant la mauvaise saison.

Et, comme j'arrivais vers ce que j'estimais être le PC de ces unités, je trouvais, dangereusement penché sur l'abîme du Glandon, la moitié du clocher qui veille les morts.

Alors, Marcel, moi qui me trouvais ici sans but, j'ai compris que j'avais quelque chose à faire pour aider ces choses et ces gens, pour essayer, à tout le moins, de les comprendre.

Les gens, d'ailleurs, on les a bien souvent pris pour des choses. Par exemple, Marcel, Monsieur le curé – il croyait sans doute bien faire – ne vous a guère appris que la résignation. S'il avait pu vous faire entrer dans le roc, une prière aux dents, fils du rocher que vous êtes, il l'aurait fait.

D'autres vous ont fait entrer dans la fonte du monument au mort. Ils se battent si bien, ces Savoyards ! Leurs pieds baignent maintenant dans les fleurs de la Toussaint et les discours municipaux. Ça a décimé le pays. Ça a fait douter le paysan. Pas assez peut-être pour qu'il en tire des conclusions hardies et logiques, mais assez pour qu'il s'étonne de ses bergers et qu'il écoute d'autres voix.

Quoiqu'il en soit, ce qu'il faut, maintenant, c'est rendre à la montagne son peuple et sa richesse. Pas nombre pour nombre, bien sûr. Pas unité pour unité. Ceux qui sont partis ailleurs, gagner leur vie, ne reviendront que vieux, Marcel : mais toi qui es de ceux-là, tu sens bien la nécessité de fixer tes cadets par autre chose qu'un espoir ? La terre, plus encore que les arbres, ce sont les hommes qui la tiennent. Or, chaque année, la Camargue s'enrichit des hectares que perdent les Alpes.

On croit récupérer en riz les pommiers emportés en Savoie. Mais c'est beaucoup plus grave que cela. C'est non seulement la terre, c'est une race qui s'en va. Car si le paysan misérable n'est qu'un ouvrier en puissance, l'ouvrier mauriennais n'est qu'un paysan malheureux. Entre ceux qui se sont éboulés vers les villes et ceux qui restent accrochés, on chercherait vainement une victoire. La victoire est ailleurs, Marcel. Elle est dans la cohérence et l'unité d'un destin dont les hommes seraient les maîtres.

Or, depuis près d'un siècle que la terre mauriennaise s'est mise en marche vers la vallée, jamais elle n'a été autre chose que l'avalanche de la misère bassement exploitée par la cupidité.

Il faut dire cela tranquillement parce que c'est vrai. Nous le dirons. Nous irons un peu au hasard, nous dirons ce que nous verrons : des paysages et des gens, des ouvriers et des paysans.

Chaque soir je viendrais t'écrire ici, sur ce même coin de table, à toi, Marcel Bozon, ramoneur de Saint-Colomban, que j'ai rencontré sur un toit.

Et puis un jour nous conclurons.

André Séverac



■ Jean-Pierre Moreggia.



PATRIMOINE ET CULTURE

Retour sur les disparus de 1914

Depuis octobre 2013, il y a eu 10 ouvertures de la Maison du patrimoine : 2 pour la Facim, 2 pour l'office de tourisme (OT), 1 pour le conteur Zian, 1 par Xavier Mugnier et 4 par Martine Ferroud (dont une pour un groupe de Savoyards de Grenoble) soit 133 personnes reçues (et 54 euros de dons). Le solde des comptes s'établit à 2 789,89 € et des demandes de subventions (600 euros) ont été adressées aux communes. Les cotisations restent à 5 euros.

Cet été l'association a programmé 3 conférences les vendredis à 20 h 30 à la salle des fêtes (*lire page 2*). Elle participera aux journées « De clochers en clochetons » en organisant la première aux Villards (*lire ci-dessous*), et à la fête du col les 30 et 31 août. (Elle a participé à Belledonne en veillée, *lire page 3*).

La Maison du patrimoine sera ouverte du 14 juillet au 24 août de 15 h 30 à 18 h 30, les mercredis, dimanches et jours fériés ; ouverture possible d'autres jours, à la demande. Seront montés une exposition sur les ramoneurs et des panneaux consacrés aux soldats morts pendant la guerre de 14-18 (cette année ceux disparus en 1914).

Divers dons ont été reçus : de Danièle Nicol (100 euros pour avoir accepté de présenter et de vendre son livre) ; de Josette et Gérard Rostaing-Troux (une carte postale montrant une sortie de messe ; un règlement des écoles concernant les absences des élèves ; le prêt d'une photo de chasseurs alpins classe 1902) ; d'Aline Charpin (un sac de farine

des pâtes Bozon-Verduraz (blanc avec Bozon-Verduraz brodé en lettres rouges) ; un torchon à carreaux rouge, bleu et blanc distribué par la même entreprise comme publicité ou comme cadeau).

Concernant l'exposition des gros objets (tombereau, chariot, charrette, etc.), une lettre sera de nouveau adressée à la commune lui proposant de contacter une entreprise spécialisée dans les aménagements de ce type.

Sur une suggestion faite à Xavier Mugnier par Aline Charpin, après lecture du *Petit Villarin* signalant la baisse de la fréquentation du musée de La Pierre, un prospectus sur la Maison du patrimoine a été déposé au musée de Saint-Jean-de-Maurienne. Du coup, en 2014, il y a eu 130 visites (contre 44 en 2013 sur la même période)... Depuis cet hiver une pancarte signale, sur le parking de La Pierre, la Maison du patrimoine.

Enfin pour augmenter la fréquentation de la Maison du patrimoine, les cartes postales ne seront vendues qu'à La Pierre. Elles seront exposées à l'OT qui renverra les clients au musée.

L'assemblée a réélu Roger Darves au conseil d'administration et au bureau (vice-président).

(*) Présents : Mme Bouchet-Flochet, Roger Darves, Odette Émieux, Martine Ferroud, Christine Martin-Cocher, Françoise et Gilbert Martin-Cocher, Jeannine Martin-Garin, G. Pautasso, Simone et Georges Quézel-Ambrunaz. Absents excusés : Annie Bordas, Christophe Mayoux, Nicole Martin-Cocher.

DE CLOCHERS EN CLOCHETONS

Au fil de l'eau...

La première journée « De clochers en clochetons » (dont le thème sera « au fil de l'eau ») aura lieu aux Villards le 17 juillet 2014. L'association Patrimoine et culture a établi un programme qui commencera par l'accueil des participants au col du Glandon. Là, après le café offert par l'association, ceux-ci auront droit à des explications sur le barrage de Grand Maison et la source du Glandon, et à la présentation d'une carte du réseau hydraulique villarin (lacs, torrents, etc.). Puis, en car, descente du col en direction du parking des Roches. En route, explications sur les érosions torrentielles et glacières, sur la cascade du psé de Zan, et sur le plan d'eau de Lachal en présence, si possible, d'un responsable de sa gestion. Aux Roches : pont sur l'eau des Roches, captage des sources d'eau potable, histoire des fontaines et de l'arrivée de l'eau dans les maisons, et distribution de l'eau à la Maurienne. Ensuite, pour les bons marcheurs, descente au Chef-Lieu par le chemin Pierre-Bozon avec, au passage, visite des bacs pour le rouissage du chanvre, des petits ruisseaux et de la pierre creusée pour abreuver les bêtes. Après la visite du tilleul, départ en car pour le plan d'eau où sera offert un apéritif et pris le déjeuner (tiré du sac). Là, explications sur la qualité de l'eau aux Villards et rencontre avec un pêcheur. A 15 heures, départ en car pour Nantchenu où Nicolas Revol fera visiter l'usine à neige. Puis départ pour le Premier-Villard pour la visite d'un barrage et des moulins. A 17 heures, ce sera le retour à Saint-Jean-de-Maurienne et les Arves.

Les autres journées se dérouleront le 24 juillet à Fontcouverte-Villarembert, le 31 juillet à Saint-Jean-d'Arves, le 14 août aux Albiez, le 21 août à Jarrier et Saint-Pancrace et le 28 août à Saint-Sorlin-d'Arves.

■ BRÈVE

► SAVOYARDS DE GRENOBLE. Le 12 avril, l'association Patrimoine et culture a reçu 18 personnes membres de l'Amicale des Savoyards de Grenoble dont M. Jean Cimaz son président. Martine Ferroud et Monique Pautasso les ont accueillis « avec café, jus d'orange et madeleines Saint Michel ». Puis ce fut la visite de la Maison du patrimoine et, après le repas pris à l'Auberge du Glandon, la visite de la chapelle des Roches (atteinte par le chemin Pierre-Bozon), du tilleul et de l'oratoire, de l'église de Saint-Colomban et de la chapelle du Premier-Villard (avec ses boîtes de Sainte-Reine), de l'église de Saint-Alban et des tombes autour. Sur le coup de 18 heures la sortie s'est terminée au *Triandou*. Cette rencontre fait suite à la remise d'une croix grille des Villards faite par cette amicale au musée de Saint-Jean-de-Maurienne, l'an passé, au cours de laquelle Martine Ferroud avait fait remarquer que cette croix « aurait dû revenir aux Villards ». Mais l'amicale ne sachant pas qu'il y avait un musée aux Villards..., Martine Ferroud avait alors invité ses membres à venir se rendre compte par eux-mêmes du patrimoine villarin... C'est fait.

Mgr Ballot, évêque de Maurienne a béni la statue de saint Colomban

Inaugurée en 1870 quand la population de Saint-Colomban avoisinait les 1 600 personnes, l'église de Saint-Colomban est l'une des plus grandes du canton. Et à part pour l'office du 15 août et des cérémonies particulières (sépulture, mariage) ce bâtiment n'est que très rarement plein. Ainsi le 22 juin dernier où 150 personnes environ ont assisté à la messe de bénédiction de la statue de saint Colomban offerte par la famille Favre-Alliance (en présence de Paul et Simone Favre-Alliance) (*lire Le Petit Villarin* numéro 165, septembre 2013).

Cet office a été célébré par Mgr Ballot, évêque de Maurienne et Tarentaise, qui confia, qu'originaire d'un petit village situé à 10 km de Luxeuil et de son monastère colombien, il avait passé de nombreuses années au Petit séminaire de cette ville. Il est aussi président d'honneur de l'association Les Amis de saint

par l'évêque, et avec elle toutes les activités pastorales de la vallée.

En fin de messe, Mgr Ballot a remercié toutes les personnes qui s'étaient impliquées dans la réussite de cette célébration, la famille Favre-Alliance, la chorale, la municipalité, les personnes qui avaient nettoyé et préparé l'église, avec une mention spéciale à l'enfant de chœur du jour, gratifié d'un diplôme non officiel d'enfant de chœur, option « évêque » ! Il demanda ensuite, avant de renvoyer les fidèles, que ceux-ci s'applaudissent, ce que l'assistance fit longuement.

Après la messe, l'assistance était accueillie à la salle des fêtes par Pierre-Yves Bonnivard (*), maire de Saint-Colomban, et Arnaud Jansen-Frasse, conseiller municipal (qui ont été étonnés par leur jeunesse). Également présente Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban. Après les discours de circonstances (municipaux et de Mgr Ballot), le père Viale, responsable de la commission diocésaine d'art sacré, signala qu'une démarche était engagée pour faire inscrire la statue de Saint Coloman au patrimoine départemental, ce qui aurait pour effet de faire prendre en charge ses frais de restauration... Puis Jacques Prudhon, président de l'association Les Amis de saint Coloman, après avoir remis des présents aux représentants des communes mais également au père Singa et à Mgr Ballot, apprenait à l'assistance qu'un projet était engagé depuis 2012 pour créer « Les chemins de Saint-Coloman » (à l'instar de ceux de Saint-Jacques de Compostelle) qui permettrait aux pèlerins de relier Bangor, en Irlande, d'où partit saint Coloman, à Bobbio, en Italie, où il mourut en 615. (Un pèlerin serait déjà en route...)

Après le repas pris à l'Auberge du Glandon, les Colombaniens visitèrent la Maison du patrimoine, répartis en deux groupes et en une demi-heure, record battu ! Le planning serré et la durée du retour vers Luxeuil n'ont pas permis qu'ils visitent la chapelle du Premier-Villard. Mais en quittant Saint-Colomban, Mgr Ballot et le père Viale s'y rendirent, ce dernier assurant Jacqueline Dupenloup, qui les accompagnait, d'intervenir aussi auprès de la commission diocésaine du patrimoine pour les boîtes de Sainte-Reine qui s'abîment...

Christophe Mayoux

(*) Dans son discours, Pierre-Yves Bonnivard a indiqué qu'au début du mois d'avril dernier, une personne, qui souhaite garder l'anonymat, a fait don de 4 000 euros à la commune pour l'entretien de l'église (dont il faut réparer l'aile gauche du toit et refaire les peintures intérieures dégradées par des infiltrations d'eau)...



Coloman dont 22 membres s'étaient déplacés depuis Luxeuil. Ont également participé à cette célébration, le père Viale, vicaire général du diocèse de Savoie, le père Singa, qui sera installé en septembre curé de la paroisse, et le père Melquiot un ancien curé de la paroisse des Villards aujourd'hui à la retraite.

Au cours de la messe divers documents ont été remis à l'assistance, dont des prières, des images de saint Coloman et des rappels historiques. (Une bonne partie de ces documents sera encore disponible, dans l'église, pour l'office du 15 août.)

Les chants d'une chorale d'une quinzaine de personnes, dirigées par Blandine Teyssier, ainsi que le quasi remplissage des bancs des allées centrales ont donné à cette célébration une ferveur particulière, tant et si bien qu'on ne se rendit pas compte qu'elle avait duré près de 2 heures. A l'initiative de Bernard Mugnier, une cloche de vache du troupeau d'Adrien Maurino fut aussi bénie



■ Réception à la salle des fêtes de Saint-Colomban avec, de gauche à droite : le père Viale, Jacqueline Dupenloup, Arnaud Jansen, Pierre-Yves Bonnivard, Jacques Prudhon (président de l'association Les Amis de saint Coloman), et Mgr Philippe Ballot.

C. MAYOUX

AMIS DES VILLARDS**Bassins et panneaux de bois...**

L'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards projette d'équiper des sites villarins remarquables, ou symboliques, de panneaux qui retraceraient l'histoire de ces lieux.

Le choix du bureau s'est porté sur la grotte (dite) des Sarrasins, située à Saint-Colomban, au pied de la tête de Montrond, côté Glandon (à 1 360 m d'altitude), et le village abandonné du Rivaud, situé à Saint-Alban à mi-chemin environ entre la route départementale (Planchamp) et le hameau de Bon Mollard (abandonné lui aussi).

Ces panneaux seraient en bois de dimensions suffisantes pour permettre une bonne lisibilité des textes (au minimum, format A3 soit 60 cm par 42 cm). Ce projet est mené par Jean-Luc Pluyaud (supports), et Jean-Marc Bordas et Christophe Mayoux (textes).

Pour rendre plus accessible le premier site (grotte des Sarrasins), le lundi de Pentecôte, 9 personnes, dont 4 membres du bureau de l'association, ont effectué quelques travaux de terrassement sur le chemin d'accès, du déboisement (léger) et amélioré la signalétique.

Au début des années 2000, à l'initiative de Maurice Bouchet-Flochet, l'association avait organisé une sortie-découverte de cette grotte. A cette époque, le chemin quittait la RD 927 dans un virage, et c'était dangereux. Désormais on se gare sur le parking des Épinières, au bas du chemin qui conduit à Montrond, et on prend le sentier qui redescend vers Lachal, à gauche de la route, que les vaches, au printemps, ont déjà bien tracé...

Des panneaux directionnels ont été installés (scellés au béton), et au pied de la falaise, devant l'entrée des grottes, un travail d'empierrement a été réalisé pour accéder plus facilement à la grotte la plus au sud. La grotte la plus intéressante (la plus au nord) est très facile d'accès et d'une profondeur d'une dizaine de mètres. Le panneau explicatif pourrait être fixé sur la roche qui entoure l'entrée. A été émise l'idée d'installer un éclairage alimenté par des batteries solaires.

Reste à savoir si ces grottes ont été habitées par des Sarrasins. Bien que la question ait reçu depuis longtemps une réponse négative, les partisans d'une présence sarrasine en Maurienne et aux Villards ne désarment pas. Nous y reviendrons...

Autres projet : remplacer les vieux bassins

en bois et en installer de nouveaux en des lieux où la création d'un point d'eau potable est nécessaire. L'association voulait acheter des billes de mélèze (un bois réputé impénétrable habituellement utilisé pour les bassins et les piles de pont notamment) et fabriquer les bassins. Pour un coût estimé à 500 euros environ pour le bois, auquel il aurait fallu ajouter le transport, l'assise et les travaux d'adduction d'eau. Pour cela les responsables de l'association souhaitaient, si possible et selon les cas, utiliser les moyens communaux notamment pour le transport (depuis la vallée), la mise en place et le raccordement aux réseaux d'eau.

A Saint-Colomban, un bassin aurait été posé au Prin, sur une parcelle communale, près du Comberousse, dans le périmètre immédiat du panneau d'affichage. A Saint-Alban, l'association proposait de remplacer le bassin en béton situé sur la place du poilu. Ces bassins auraient été découpés dans des billes de 80 cm de diamètre et 3 mètres de long (maximum), et leurs tailles fixées au cas par cas après accord des conseils municipaux.

Deux lettres avaient été adressées aux maires pour préciser ces demandes.

Fait du hasard, les deux conseils municipaux se sont réunis le même jour, le 13 juin dernier. A Saint-Colomban, le conseil s'est dit favorable mais à condition d'alimenter ce bassin en eau non potable à partir du ruisseau qui, descendant des Roches, coule tout proche. A Saint-Alban le conseil municipal a repoussé sa décision en cause d'un projet de rénovation de la statue du monument aux morts... Pour réduire les coûts de transport des pièces de mélèze (depuis Hermillon), ces deux projets devaient se réaliser ensemble. Finalement si celui de Saint-Alban reste hypothétique, celui de Saint-Colomban se ferait cet automne.

Comme le disait un ancien premier ministre : « *La route est longue et la pente est raide...* » Et quoi que l'on fasse, la route du Glandon, qui traverse les deux communes, fera toujours plus de 20 kilomètres et sera toujours classé « hors-catégorie ». Restent à ses habitants comme à ses élus à ne pas mettre pied à terre pour éviter d'être rattrapés par la « voiture balai » d'un avenir qui s'assombrit.

Christophe Mayoux

Mettons fin aux dépôts sauvages !

L'union, paraît-il, fait la force. Mais il faut bien se rendre à l'évidence, l'Association des Villarins et amis des Villards peine à rassembler les bonnes volontés pour entreprendre les corvées qu'elle propose. Et pourtant, s'il est un point qui peut faire consensus, c'est bien celui de lutter contre le bois et la friche qui envahit le pays.

A la première corvée de l'année (3 avril) ils étaient 7 pour nettoyer le talus d'une section du chemin qui conduit, du Mollard, à la croix des Charrières et redonner à cette partie de la commune de Saint-Alban un paysage plus ouvert. Mais, malgré l'évacuation de plusieurs remorques de branchements divers, cet objectif n'a pas été totalement atteint. Une satisfaction cependant : la matinée s'est passée dans la bonne humeur et la franche camaraderie.

Pour la journée Les Villards vallée propre (18^e édition, le 12 avril) une quinzaine de bénévoles étaient présents dont certains revenus tout exprès au pays pour apporter leur contribution à une cause indispensable car,

d'année en année, le constat est sans appel et déprimant : tout est à recommencer tout le temps car notre société de consommation pollue le moindre recoin, et notre comportement n'arrange rien...

Cette année 2 bennes (d'un camion Master) ont été « récoltées » et déversées à la déchetterie et, stupeur, une décharge sauvage (frigo, aspirateur, matières plastique) a été découverte au lieu dit « la vieille usine » (Saint-Alban). Il appartient aux municipalités d'empêcher ces dépôts. De ce côté, on peut nourrir un peu d'espoir puisque les deux maires étaient au nombre des bénévoles...

Cette corvée s'est terminée par un casse-croûte offert aux participants durant lequel un point a été fait sur l'action entreprise. A noter qu'en septembre prochain, une journée Villards, vallée propre d'automne pourrait être programmée en lien avec la journée nationale soutenue par une enseigne de distribution connue qui fournirait chasubles, gants, etc. Le lieu à nettoyer et la date exacte de cette corvée seront fixés ultérieurement.

SAINT-COL EN FLEURS**Le retour de Maurice Bouchet-Flochet**

L'assemblée générale de l'association « Saint-Colomban, station fleurie » s'est tenue le vendredi 6 juin à 17 h 30 dans la salle de l'ex-communauté de communes de la vallée du Glandon au Martinan.

Devant une assistance clairsemée (une douzaine de personnes seulement, « les plus motivées » ont dit certains) les membres du bureau (*) ont présenté l'activité de l'association lors de l'année écoulée et remercié les bénévoles qui entretiennent régulièrement les fleurs dans les hameaux.

Le bilan financier de l'exercice indique un budget de 5 090 euros alimenté par une subvention communale de 4 700 euros. Le livret A (où sont affectées les cotisations des adhérents) dispose de 228,23 €, le solde de trésorerie au 31 décembre 2013 se montant à 202,44 euros. L'an dernier 2 798,90 € de fleurs ont été achetées et la commune a reçu le 1^{er} prix départemental dans sa catégorie avec, à la clé, un chèque de 100 euros. (Pour les cérémonies du 8-Mai dernier, 12 géraniums avaient été plantés dans les vasques du monument aux morts. Mais peu avant la cérémonie, une bonne partie de ces fleurs avait disparu : quel manque de civisme et de patriotisme !) Pour le concours villarins des maisons fleuries 2 013, 84 € de prix ont été distribués (200 euros en 1^{er} prix, 175 euros en 2^e prix, 150 euros en 3^e prix et 320 euros en encouragements). Les rapports moral et financier ont été adoptés.

Pour le renouvellement des membres du bureau, récemment élu adjoint au maire de Saint-Colomban, Gilbert Pautasso a quitté son poste de président. Chantal Renoud-Camus a un temps été pressenti pour lui succéder mais sa fonction d'employée communale saisonnière, chargée de l'entretien des fleurs, a été jugée incompatible avec cette fonction. Alors, tout le monde s'est tourné vers Maurice Bouchet-Flochet qui a accepté de reprendre une fonction quittée il y a tout juste un an... tout comme, jeu de chaises musicales bien huilé, Gilbert Pautasso a repris la fonction de trésorier qu'il avait laissée à cette époque pour devenir président...

Le lendemain, se tenait le marché aux fleurs, sur la place du cimetière, par un temps radieux. Le lycée horticole du Bocage (Chambéry) avait apporté quelque 3 000 plants parmi lesquels on trouvait suspensions, géraniums, fleurs de massif, etc., mais aussi des légumes

(salades, de poireaux, etc.). Ce marché villarin nécessite pour les responsables du Bocage une journée d'organisation. Cette année encore, un étudiant en première année de BTS dans la spécialité, Vincent Rohaut, les aidait.

L'affluence a été moindre que les autres années et seulement environ 70 % des plants proposés ont été vendus, ce qui représente néanmoins une bonne journée pour le Lycée du Bocage.

Une des explications à cette baisse peut se trouver dans la date tardive choisie pour ce marché. Mais le choix du samedi de Pentecôte étant désormais bien ancré dans le planning estival villarin, il est difficile de changer..., et quand cette date tombe début juin, de nombreux Villarins ont déjà réalisé leurs plantations. Habituellement, le marché villarin est souvent parmi les premiers sinon le premier fait par le Bocage, alors que cette saison il était le tout dernier. A noter que quelques clients ont été surpris par les prix pratiqués cette année, les jugeant à la hausse.

Quelques jours plus tard, le 10 juin, a eu lieu la mise en fleurs des bacs et totems communaux. La première livraison du Bocage a eu lieu à 7 h 30. Quinze bénévoles, dont 4 membres du bureau, ont mis en place des balconnières sur les ponts de la commune, à la mairie, et des marmites sur les totems et les panneaux affichages. La seconde concernait les fleurs en pots pour les massifs. Les plants étant de bonnes qualités, nul doute que le fleurissement le sera aussi. Les participants se sont ensuite réunis vers 13 h 30 pour un casse-croûte préparé par Monique et Gilbert Pautasso, comme une petite répétition du repas de la soirée Belledonne en veillées qui s'est déroulée quelques jours plus tard (*lire page 3*).

La commune de Saint-Alban, également avec des plants du Bocage, a procédé à sa journée de mise en fleurs le 30 mai, travail effectué par une quinzaine de bénévoles en présence de Jacqueline Dupenloup et Nicole Roche. La corvée s'est terminée au *Triandou* autour d'un verre.

Christophe Mayoux

(*) le nouveau bureau est constitué de Maurice Bouchet-Flochet (président), Gilbert Pautasso (trésorier), Marcelle Pommier (secrétaire), Jacqueline Communal (responsable du concours des maisons fleuries), et Chantal Renoud-Camus, responsable technique.

BRÈVES

► **AMIS DES VILLARDS.** Trois dates à retenir pour les adhérents et les sympathisants de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards : • dimanche 13 juillet 2014 : fête des alpages au bout de la route de Fremezan (un repas campagnard sera pris sur la place terminale) ; • dimanche 3 août : à midi, fête du pain à la salle des fêtes de Saint-Colomban (suite aux travaux d'assainissement du hameau du Pied des Voûtes) avec un menu renouvelé... ; • Samedi 23 août à 16 heures, dans la salle de réunion de l'ex-CCVG (Martinan) : assemblée générale de l'association. Les mandats de quatre membres du bureau sont à renouveler, ceux d'Éliane Bozon, Bernadette Perrier, Évelyne Rostaing-Troux et Georges Noël-Lardin.

► **SÉCURITÉ.** L'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards a programmé une réunion publique de présentation du défibrillateur automatisé installé sur la façade de la mairie de Saint-Colomban, à gauche de la porte d'entrée. Des sessions de formation ont été organisées, il y quelques années, par la municipalité de Saint-Colomban, mais il semble nécessaire de (re)présenter cet appareil. Cette réunion se tiendra le 6 août à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban (se reporter aux affiches en cas de modification) et sera animée par M. Bruno Janoty, formateur indépendant en secourisme, dont la prestation sera prise en charge par l'association. Précisons qu'il s'agira bien d'une information grand public (d'une durée de 2 heures environ) et non d'une formation. Des manipulations de l'appareil seront possibles.

« Ne jamais oublier leur humaine requête »

Un temps magnifique a présidé aux cérémonies villarinchées du 8-Mai qui se sont déroulées dans la tradition, d'abord à Saint-Alban puis à Saint-Colomban où un vin d'honneur a été offert à l'*Hôtel de la poste*.

Il y avait environ 80 personnes à Saint-Alban dont les anciens maires de cette commune Georges Quézel-Ambrunaz et Maurice Darves-Bornoz ainsi que Maurice Bozon, Alfred Bozon et Francis Martin-Fardon anciens maires de Saint-Colomban. Des conseillers municipaux et de nombreux membres aussi de l'Association des anciens combattants villarins autour de leur président Gilbert Émieux.

A Saint-Colomban, c'est une petite centaine de personnes qui a assisté à la première sortie du nouveau maire Pierre-Yves Bonnivard en présence des mêmes personnalités.

C'était aussi une première à Saint-Alban. Là, et pour sortir un peu des règles convenues qui veulent que la plupart du temps les maires lisent le traditionnel discours officiel (Maurice Bozon et Maurice Darves-Bornoz y ayant eux aussi parfois dérogé avec bonheur), Jacqueline Dupenloup, après avoir remercié l'assistance et lu le discours officiel, a tenu à rappeler ce que nous célébrons ce jour-là (*lire ci-dessous*).

A la fin de la cérémonie, un membre des anciens combattants, qui eut naguère des responsabilités municipales à Saint-Colomban, est venu la féliciter pour la « haute tenue de la cérémonie » et la « conviction » de son discours qui « honorait l'écharpe qu'elle portait ».

► LE DISCOURS DE JACQUELINE DUPENLOUP

La capitulation militaire a été signée le 7 mai 1945 à Reims, le 8 mai à Berlin. (...) C'était, il y a 69 ans, la fin d'un cauchemar, la fin d'années terribles, d'années invraisemblables, où la barbarie la plus atroce a étendu son ombre noire sur les pays d'Europe, sur notre sol même.

lement résistants. Et dans notre devoir de mémoire, rappelons-nous que les premiers prisonniers des camps de concentration nazis furent allemands, hostiles au IIIe Reich. Ils avaient compris où menait l'innommable théorie d'une prétendue race supérieure, et ils s'opposaient. Ne pas oublier, pour que nul ne puisse dire que cela n'a jamais existé, l'enfer dantesque des fours crématoires



Y. BONNIVARD



■ A Colomban (en haut) et à Saint-Alban.

Si nous sommes aujourd'hui réunis devant ce monument aux morts, devant ces drapeaux, c'est pour ne pas oublier. Ne pas oublier nos pères ou grands-pères, qui, réquisitionnés en septembre 1939, ont perdu dans le conflit pour certains la vie, pour d'autres les plus belles années de leur jeunesse, passées derrière les barbelés des camps de prisonniers.

Ne pas oublier l'horreur absolue de l'extermination de presque 6 millions de citoyens, hommes, femmes, enfants, vieillards, assassinés parce qu'ils étaient juifs, tziganes, homosexuels ou tout sim-

et les bras levés de l'enfant du ghetto de Varsovie, devant les fusils des soldats.

Se souvenir, encore : il y a bientôt 70 ans, le 6 juin 1944, les forces alliées débarquent en Normandie. C'est le signal d'un redoulement des actions des maquis, ceux qu'on appelle l'armée de l'Ombre, soldats jeunes, souvent dépenaillés, mal nourris et mal armés, ceux des Glières et du Vercors, et si proches de nous, ceux des Hurières, de La Chapelle, de La Chambre, de Montvernier, de Saint-Sorlin, d'Albiez, de Montricher, ou d'ailleurs... et, juste derrière la ligne de crête, ceux de l'Oisans...

Avec eux, l'été 1944 vit la libération de la Maurienne, dans les flammes des villages incendiés, le sang, les tortures, les meurtres d'innocents, les destructions.

Et il faudrait dire en litane tous les noms des villages de la vallée, en une dramatique énumération, pour répertorier les lieux où furent commises des exactions par les Nazis en déroute, reculant vers la frontière des Alpes. Au col du Glandon même, entre Grandes Rousses et Argentières, un monument nous rappelle qu' « *ici, les forces du maquis de l'Oisans, groupe mobile n° 5, ont livré combat les 11 juillet, 19 et 20 août 1944, aux forces ennemis de la Wehrmacht, leur infligeant de lourdes peines, fidèles à leur devise la Liberté ou la Mort.* »

Enfin, je voudrais vous lire la conclu-

sion du message de l'Union nationale des associations de déportés et familles de disparus, tel qu'il a été dit le 29 avril 2014, lors de la Journée nationale de la Déportation : « *Dans nos sociétés où réapparaissent des actes et des propos xénophobes, racistes, antisémites et discriminatoires, les rescapés des camps de la mort rappellent toute l'importance des valeurs de solidarité, de fraternité et de tolérance, qu'ils n'ont eu de cesse de promouvoir et défendre depuis leur retour.* » Merci ne jamais oublier leur humaine requête. Elle porte le sens et l'avenir des commémorations du 8-Mai, elle porte l'espoir, le seul espoir de voir s'ouvrir le chemin de la paix dans ces pays aujourd'hui encore ravagés par des conflits, à nos portes mêmes parfois.



■ La stèle du col du Glandon (date inconnue). On reconnaît, 3^e en partant de la gauche : Pierre Frasson-Botton, puis, à droite du monument et de profil, Jacques Paret-Dodon.

VIE PAROISSIALE

Vers un seul bulletin pour la Maurienne ?

Dans la paroisse Sainte-Madeleine – La Chambre, au 3^e trimestre, outre la messe dominicale (à La Chambre, à 10 h 30), des messes seront célébrées à Montaimont le dimanche 3 août à 10 h 30 (par le père Durieux) ; à La Chambre, le même jour à 10 heures (père Singa) ; à Saint-Étienne-de-Cuines le mardi 5 août à 10 heures (chapelle du Mollaret).

Le 15 août, messe à la chapelle de Beaurevers (père Delégline), et messe à Saint-Colomban célébrée à 10 h 30 par le père Velut.

Le dimanche 17 août, 3 messes devraient être dites : à La Chambre (10 heures, père Delégline), à Montgellafrey (même heure, père Singa), et au col de Cochemin (si possible par le père Durieux, sinon une assistante sera demandé à l'évêché de Saint-Jean).

Aux Villards, une messe a été demandée en période de forte fréquentation (samedi d'août). Elle aura lieu le 2 août à 18 h 30

(père Singa). Les dates des messes de septembre seront fixées ultérieurement (se référer aux affiches devant l'église de Saint-Colomban).

En mai, aucune messe n'a été dite en semaine. Le conseil pastoral a émis le vœu, accepté par le père Singa, de programmer des messes les premier, troisième (et éventuellement cinquième) mardi du mois à Sainte-Marie, le deuxième mardi du mois à Montaimont et le quatrième mardi du mois à Saint-Colomban.

Le père Singa sera officiellement installé

par Mgr Ballot le 21 septembre prochain.

Un nouveau conseil épiscopal est désormais en place. Le père Euler est vicaire général (il remplace le père Viale qui gardera, entre autre, l'animation de la commission d'art sacré). Actuellement il y a en Savoie 33 prêtres en exercice dont 10 prêtres de moins de 60 ans.

Une réunion s'est tenue avec les responsables de la publication du bulletin paroissial *L'Écho de la Lauzière* qui couvre les paroisses des cantons d'Aiguebelle et de La Chambre, suite à l'augmentation de la TVA sur les coûts d'impression (qui passe de 5 à 10 %). Pour optimiser les charges d'impression et les coûts de diffusion l'idée serait d'édition un journal commun à toute la Maurienne avec des responsables locaux chargés de collecter les informations dans leur canton. Le père Euler étudie avec les prêtres et des diacres de Maurienne la faisabilité d'un tel regroupement des journaux de la vallée.

Enfin, depuis 4 ans est organisée une fois l'an dans de nombreuses communes de France « La nuit des églises ». Cette année, les évêques de France ont confié son organisation à la commission d'art sacré des diocèses (5 juillet). Le but est d'impulser une nouvelle forme d'évangélisation avec l'ouverture des églises et la découverte des lieux sacrés, de leur histoire, etc., avec des temps de prière, de musique, de chant chorale, des expositions, etc. Cette manifestation n'aura pas lieu aux Villards.

Christophe Mayoux

CHASSE

Les ACCA adaptent leurs statuts

► ACCA DE SAINT-COLOMBAN

Le 14 juin, l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban a tenu une assemblée générale extraordinaire en présence de 32 chasseurs (qui portaient 25 procurations) dont les membres du conseil d'administration (CA) Claude Aimé (président), Claude Darves-Blanc, Philippe Martin-Cocher, Pierre-Yves Bonnivard, Gaston Émieux et Pascal Bozon-Vialle.

L'objet de cette réunion était de discuter les nouveaux statuts mis en place par la Fédération départementale de chasse de la Savoie suite à une loi votée en 2012 et applicable en 2014 (les ACCA avaient jusqu'au 30 juin 2014 pour mettre en conformité leurs statuts avec cette loi). Ces statuts, adoptés par 55 voix pour et 2 abstentions, nécessiteront de modifier le règlement intérieur de l'ACCA.

Cette loi concerne les personnes extérieures à la commune qui achètent un terrain et demandent un droit de chasse à l'ACCA.

Pour résumer, désormais, si cette personne achète une propriété entière ayant fait l'objet d'un apport à la date de création de l'ACCA, elle sera reconnue membre de droit. Si cette personne n'achète qu'une partie d'une propriété ayant fait l'objet d'un apport à la date de création de l'ACCA, deux cas de figure se présentent : soit la surface est supérieure à 10 % du seuil d'opposition fixé, pour la Savoie, à 4 ha : le demandeur est reconnu membre de droit ; soit cette surface est inférieure à ce seuil et c'est l'AG de l'ACCA qui décide l'intégration du demandeur ou pas. A Saint-Colomban, dans ce cas, l'ACCA a décidé d'appliquer la loi et donc de ne pas accorder de droit de chasse.

Dans l'assemblée générale ordinaire qui a suivi, le bilan moral a fait apparaître que pour les cerfs, sur 20 attributions, 2 bracelets de cerf mâle dont 1 en réserve avaient été rendus ; pour le chevreuil, les 20 attributions ont été réalisées ; pour le chamois, sur 65 attributions, 2 bracelets « jeune », 1 bracelet d'éterlou, 2 bracelets d'adulte (dont 1 en réserve) ont été rendus. Cette année le plan de chasse attribué à la société comprend 23 cerfs (+ 3 par rapport à l'an passé), 20 chevreuils (sans changement) et 72 chamois (+ 7).

Quelques modifications du règlement ont été adoptées. Avant le 11 novembre, toutes les équipes ont 7 jours pour tuer 2 chamois (1 adulte et 1 petit ou 1 éterlou) dans un secteur fixe. Les équipes qui

n'auront pas tué leurs 2 chamois se verront donner un bracelet identique dans n'importe quel secteur après le 11 novembre. Toujours après le 11 novembre, les chamois non prélevés pourront l'être à tour de rôle par les équipes qui n'auront droit qu'à 1 chamois adulte (les petits et les éterlous, tant qu'il en reste à prélever), seulement un tiers de ces prélèvements pouvant se faire aux Échets. Pour le chevreuil, pour déterminer le tour de rôle, on prendra la liste des équipes par la fin. Enfin pour le cerf, et jusqu'à présent, les mâles et biches ne pouvaient être tirés qu'après la période du rut, soit en général après le 15 octobre. Désormais ils pourront être prélevés dès l'ouverture et jusqu'à la fermeture pour le rut.

Depuis janvier, le garde-chasse a effectué 3 sorties nocturnes pour le tir au renard, sans succès (en 2013, 26 avaient été tués). L'assemblée a conservé le principe d'attribuer 10 euros pour chaque renard tué et ramené. Cependant 2 chamois mâle (dont 1 de 16 ans au Tépey) et 1 chevreuil ont été trouvés morts, de mort naturelle.

Le bilan financier a été présenté par Pierre-Yves Bonnivard. Les deux bilans (moral et financier) ont été approuvés (3 abstentions).

L'assemblée a décidé de lâcher 60 faisans et 30 perdrix et de consacrer 1 000 euros en 2014-2015 pour achat de faisans et de perdrix. Trois coqs de bruyère et 10 lièvres seront à prélever sur la commune. Plusieurs corvées ont été faites : dans les combes du Tépey et des Roches et d'autres sont prévues en Montrond (19 juillet, responsable Cédric Émieux) et au Truc (10 août, responsable Claude Darves-Blanc).

Un plan d'agrainage au sanglier a été mis en place puisque désormais on ne peut plus installer des agrainoirs au-dessus de 1 300 mètres. A Saint-Colomban il y a en 3 : aux Drets, en Ressoutan et sur la route du Truc.

Trois membres du bureau étaient renouvelables : Pierre Andru, Claude Aimé et Philippe Martin-Cocher. Trois se sont présentés (Pascal Bozon, Philippe Martin-Cocher et Lucas Martin-Cocher) qui ont été élus à l'unanimité (*).

(*) Contrairement à ce que nous avons indiqué dans le numéro 167 du *Petit Villarin* (mars 2014), Claude Aimé n'est pas vice-président, président par intérim de l'ACCA depuis janvier 2013 puisqu'il a été élu président de plein exercice en août 2013.

réunion a eu lieu le 27 juin pour mettre en place la loi de 2012 applicable cette année, ce qui nécessitait l'adoption de nouveaux statuts avant le 30 juin 2014. Enfin, le 5 avril dernier la Fédération départementale des chasseurs de la Savoie a décerné des médailles d'honneur. Une distinction a été remise, lors de l'assemblée générale, à Claude Darves-Blanc « pour les excellents services rendus à la cause cynégétique depuis 1987 », par le président de la fédération, Claude Duc-Goninaz, et le vice-président Éric Grange. La réunion s'est achevée par « un sympathique apéritif où tous les participants étaient conviés ». ►

■ FÊTE DES VOISINS



M. DONDA
■ Depuis maintenant 6 ans, la fête des voisins a lieu à Saint-Alban. Cette année elle a réuni une quarantaine d'habitants de toute la commune le vendredi 23 mai. Ce fut l'occasion de partager un moment convivial et chaleureux en profitant de la qualité d'accueil du restaurant Le Triandou qui nous a encore gâtés et régala. Remerciements chaleureux à Marc Vuillermoz et Béatrice Darves-Bornoz et rendez-vous est pris pour l'année prochaine. – (P. Valcke et N. Darves-Blanc.)

■ BRÈVES

► AFPI. L'exercice 2013 de l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) s'est clos avec un excédent de 2 487,82 € (fonctionnement). Les dépenses ont concerné l'achat de fournitures administratives, des assurances et des frais postaux (2 107,18 €), pour 4 595 euros de recettes (dont 4 000 euros de subventions de l'ex-CCVG et 595 euros de revenus liés aux baux). Aucun investissement n'a été réalisé. Cette année, l'association a adopté (30 avril 2014) un budget de 9 864 euros avec, en recettes, un excédent de fonctionnement cumulé de 5 464 euros, des subventions des communes (2 500 euros demandées) et du conseil général (1 300 euros pour la révision des statuts), et 600 euros de baux. Pour quoi faire ? « Rien de précis, on est dans l'état des lieux » selon un membre du bureau. Sont cependant prévus l'achat de fournitures administratives (2 000 euros), des honoraires (1 000 euros), des annonces d'insertion (2 000 euros), des frais postaux (1 700 euros), des frais de télécommunications (400 euros), des assurances, des cotisations diverses, etc. L'AFPI gère 4 baux : Thierry Martin-Cocher, qui a le secteur « vers chez Benna et en montant sous Lachenal »; Chantal Darves-Blanc, au Planchamp, dans la combe du Bessay et au Tremblay ; Françoise Darves-Blanc en Pré

Molliet et Champ Martin ; le GAEC de la fia, entre le Bessay et Lachenal. Le montant des baux varie de 80 à 300 euros.

► ÉLEVAGE. Le 27 juin, vers 17 heures, en Bellard, une brebis a été attaquée par des vautours. Le site Internet du *Dauphiné libéré* (28 juin 2014) relate ainsi l'incident : « Le troupeau du Gaec de la Fia pâturet en direction des crêtes, surveillé par une bergère et une trentaine de vautours. Alors que les premières brebis arrivaient à leur hauteur, ces derniers se sont jetés sur une femelle gestante, la faisant chuter dans l'herbe. La bergère s'est précipitée, bâton en main et dans un enchevêtement d'ailes, mais les entrailles de la brebis traînaient déjà au sol. Les vautours dispersés, les éleveurs, Maurice Girard et Alain Émieux, n'ont pu qu'abréger ses souffrances. » Toujours selon le *Dauphiné libéré*, ces derniers se sont dits « prêts à défendre leurs troupeaux par tous les moyens, excédés par les différentes attaques subies ces dernières années, par le loup d'abord et maintenant par un charognard selon eux devenu prédateur [car, assurent-ils] la brebis attaquée, certes gestante, n'était pas du tout malade ». (...) [Ils ont] sollicité les services de l'Etat pour faire entendre leur point de vue sur la mise en place de mesures de protection, "quitte à faire disparaître le vautour" »

► LE CLUB DES SPORTS DES VILLARDS. La traditionnelle course de ski du 1^{er} mai s'est déroulée cette année le 3 (!) « Sous le col » sur une piste qu'il a fallu créer (en coupant quelques arbustes qui gênaient) puis damer (en ski, en montant et en descendant en escalier) avant de tracer le parcours et mettre en place la tonnelle. Deux jours de préparation sous un beau soleil avec la participation de l'entraîneur, des enfants et des parents du club. Mais le 3 mai, changement de décor avec la pluie... qui n'a pas rebuté les 17 concurrents au départ (bien loin des années fastes, comme en 1979 où 271 coureurs s'étaient engagés !) motivés pour le dernier slalom (et les dernières chutes...) de l'année. Pour mettre un point final à cette saison, et profitant du retour du soleil, un barbecue a

rassemblé une soixantaine de personnes (coureurs, sympathisants, sponsors du club, gens de passage, etc.). Le club remercie une fois de plus tous les bénévoles qui aident le club, et toutes les personnes qui participent à ses animations. Le club leur donne rendez-vous pour un concours de pétanque (début août) et le bal de clôture de la fête du 15-Août.

► LA VILLARINE. Pour la fête de la musique, 21 juin en soirée, 15 choristes de La Villarine se sont produits devant une cinquantaine de Villarins pour un concert mêlant chants et contes en compagnie du conteur et poète mauriennais Claude Hustache, originaire des Arves, qui a animé lui la première et la dernière partie du spectacle en interprétant ses propres compositions en s'accompagnant à la guitare. La Villarine a interprété une quinzaine de chansons dont notamment *Amazing grace* (en version irlandaise) et *Swing low, sweet chariot*, bien connu des amateurs de rugby. Le lendemain, des membres de La Villarine se sont joints à la chorale qui a animé la messe de bénédiction de la statue de Saint-Colomban (*lire page 4*). Puis, ils ont pris la direction d'Aiton où ils étaient invités pour un concert à 18 heures avec la chorale locale... la voix de leur président Jean-Marc Bordas ayant nécessité un petit « remède » pour assurer le dernier concert du week-end à Aiton... – (C. Mayoux.)



Où en est-on ?

Dans un point de vue (*lire page 9*), Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, résume ainsi le problème crucial qui est posé aux communes villarinchées après la disparition de la CCVG : « (...) Les compétences retenues par les communes pour créer la 4C sont limitées à celles strictement imposées par la loi. Ne sont donc pas inscrites dans les statuts de la 4C les compétences touristiques, scolaires, agricoles, de voirie, de transport, de secours contre l'incendie, et de gestion des déchets. La gestion de ces compétences a donc été renvoyée vers les 3 communes de l'ex-CCVG, en laissant aux élus locaux (...) le soin de régler de lourdes questions financières et juridiques (comme) la propriété des matériels et des bâtiments, (le) règlement des 3 millions de dettes en cours, (la) prise en charge des personnels, etc.»

Où en est-on ? Sans caricaturer les positions des uns et des autres, et en tenant compte du fait que les informations sont si « instables » que la vérité d'aujourd'hui, souvent, n'a plus cours le lendemain, on peut dire :

- que Saint-Alban était favorable à la création d'un syndicat intercommunal à 3 (Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie), limité dans le temps (jusque à la fin de 2014), pour « solder les affaires et les comptes en suspens ». Saint-Colomban n'y était pas favorable essentiellement à cause du centre équestre qu'il aurait fallu reprendre (Sainte-Marie étant présent dans ce syndicat). Or vu son coût (*lire page 11*)...

- une fois admis que le cas du centre équestre se réglerait à part, pour les autres compétences à reprendre, les deux Villards sont convenus qu'il fallait

créer un syndicat intercommunal villarin. Mais les discussions achoppaient sur la question de la représentativité au sein du conseil syndical, Saint-Alban souhaitant la parité, Saint-Colomban la refusant. Comme un air de déjà vu...

Ce qui a quelque peu jeté la consternation dans les deux communes, car créer un syndicat c'est engager une collaboration basée sur la confiance. Et on ne peut pas à la fois vouloir travailler avec quelqu'un et garder par-devers soi un veto pour le cas ou des divergences apparaîtraient avec lui.

Cette crispation est d'autant plus étonnante que ce syndicat intercommunal n'est pas créé pour investir dans des projets dont la pertinence pourrait diviser, mais simplement pour gérer ce que les deux communes gèrent déjà ensemble.

Ne pas s'entendre montrerait à quel degré d'incompréhension en sont arrivées les relations villaro-villarinchées.

Si ce syndicat ne voit pas le jour, les deux communes devront traiter les affaires au cas par cas, en étant... à égalité autour de la table, soit dans des commissions (qui limitera le nombre de participants des deux communes ?) soit encore dans des SIVU (qui ont des statuts, eux aussi) soit enfin dans des conventions qui se rédigeront à deux, etc. A moins que le préfet ne remette sur la table sa proposition de fusion des deux communes (qui aurait la faveur de Georges Quézel-Ambrunaz, *lire le point de vue ci-dessous*).

Deux autres points de vue, publiés pages 9, abordent également, en partie, cette question de l'intercommunalité que des considérations financières pourraient compliquées.

Big is beautiful ?

C'est la question qu'on peut se poser : « Big is beautiful ? » (ou, en bon Français : Est-ce vraiment beau d'être gros ?).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, notre communauté de communes s'est « enrichie » de 11 nouveaux partenaires. Devenue communauté de communes du canton de La Chambre, elle couvre maintenant l'ensemble du canton de La Chambre, gros bourgs industriels ou commerçants de la vallée, petits villages de montagne, stations de sports d'hiver, villages de campagne. Que peut-on attendre de cet espace particulièrement hétérogène ?

Il y a 6 ans déjà, l'extension à Sainte-Marie, voulue par la municipalité de l'époque de Saint-Colomban, me paraissait une erreur, les intérêts communs à nos trois communes étant tout sauf évidents. Il est certain que, malgré sa petitesse, la communauté des deux communes de la vallée du Glandon était bien plus satisfaisante, les projets à l'échelle de notre territoire beaucoup plus faciles à concevoir : l'eau et l'assainissement, la voirie, le déneigement, le développement touristique, l'agriculture, l'école, la vie culturelle étant évidemment communs à nos deux villages.

Mais, depuis des années, gouvernements de gauche comme de droite, les communes ont mauvaise presse : 36 000 communes, vous vous rendez compte ! Tous les pays étrangers en ont 10 fois moins ! Est-ce vraiment un progrès d'avoir des communes s'étendant sur des dizaines de kilomètres, un chef-lieu très lointain pour beaucoup d'habitants ? Des économies ? Un élu municipal, un maire de petite commune, cela coûte donc cher ? Économies de personnel ?

Les exemples que tous connaissent montrent que c'est plutôt le contraire, les communes gardant *grossos modo* leurs employés (on ne va pas transférer le cadastre, par exemple, au siège de la communauté), et les communautés en créant !

La nouvelle communauté de communes à 14, imposée à marche forcée par l'administration, est un bon exemple de ce que, à mon avis, il n'aurait pas fallu faire : c'est, comme l'ont souligné les élus, une communauté *a minima*, qui n'a retenu que les compétences obligatoires et a repris ce qu'elle ne pouvait éviter, imposé par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 : les syndicats du canton (collège, EHPAD, etc).

Bien qu'étant, non pas une création, mais une extension de notre CCVG, elle n'a repris aucun de ses projets en cours, ni aucun de ses actifs. Les trois communes, et surtout les deux des Villards, devront reprendre les diverses réalisations de la CCVG et les emprunts correspondants (par exemple, pour Saint-Alban, le presbytère, l'école du Premier-Villard), et devront voir comment gérer l'école, le déneigement...

Une solution serait de créer (mais oui !) un syndicat intercommunal avec la commune de Saint-Colomban, mais le préfet n'y est pas favorable et propose la fusion des deux communes (§). Quelle simplification, et beau débat en perspective !!

La nouvelle communauté va percevoir des recettes provenant principalement des impôts, essentiellement la contribution foncière des entreprises (CFE) remplaçant la taxe professionnelle.

Elle devra reverser les montants basés sur l'année 2007, avant intégration de Sainte-Marie-de-Cuines, qui correspondent aux compétences que la communauté n'a pas prises et donc que les communes exercent.

Là encore, quelle simplification ! Et quelle communauté ? Communauté, ou tiroir-caisse ?

Georges Quézel-Ambrunaz (*)

(*) Maire de Saint-Alban de 2001 à 2008.

(§) A titre personnel, j'y suis favorable, et je propose un nom : Villard sur Glandon.

ÉCOLE

Aménagement des rythmes scolaires

Aux Villards comme ailleurs, l'aménagement des rythmes scolaires devra s'appliquer à la rentrée 2014. Et dans le même contexte qu'ailleurs... avec des soucis sur le recrutement des encadrants et une charge financière réelle pour les collectivités territoriales.

Un montage a été fait par les élus villarinchées, l'enseignant et les personnels de l'école : les enfants auront la même journée de classe que les années antérieures le lundi (de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30) mais la classe finira le mardi, le jeudi et le vendredi à 15 h 30. Les 3 heures hebdomadaires d'activité périscolaire seront animées par Laëtitia Crette ou Céline Mangano, qui ont une bonne expérience de l'encadrement des enfants, et Claire Martin-Cocher qui, au long de l'année, proposera une initiation aux diverses techniques d'art plastique et de gravure, ainsi qu'au yoga, tout domaine pour lesquels elle a formation et pratique en milieu scolaire. Des temps de lecture-plaisir seront aussi proposés. Claire Martin-Cocher lancera ses séances avec les enfants de tous âges, et les plus jeunes, s'ils « fatiguent », pourront être pris en main pour un moment de détente avec Laëtitia Crette ou Céline Mangano.

Les élus souhaitent aussi solliciter l'intervention d'un professeur de l'école de musique... mais l'aide de l'Etat (dont il n'est pas prévu qu'elle se maintienne au fil des années...), c'est 50 euros par enfant, et l'aide de la caisse d'allocation familiale c'est 0,50 € par enfant présent, et par heure, soit 54 euros

pour un enfant présent régulièrement du début à la fin de l'année. L'aide maximale pour notre école intercommunale serait donc de 1 352 euros si chacun des 13 enfants fréquente le temps périscolaire. Recruter un intervenant qualifié et rémunéré pour chaque heure périscolaire représentera donc 3 000 à 4 000 euros de charges nouvelles pour la collectivité. Certes « nos enfants le valent bien ». Mais jusqu'où les petites communes pourront-elles aller dans cette logique de désengagement national ?

D'autant que depuis plusieurs années, il faut aussi négocier avec l'éducation nationale pour éviter d'avoir à financer un aller-retour quotidien des écoliers de CM vers Saint-Étienne-de-Cuines. Avec l'inconvénient réel de mettre sur la route chaque jour des enfants qui en début de CM1 ont seulement 9 ans, mais aussi le fait que, compte tenu de leur nombre, le transport ne serait pas pris en charge par le département. En septembre, la classe unique des Villards gardera tous les enfants, de 3 ans au CM1 (pas d'enfant scolarisé en CE2 ni en CM2...).

Frédéric Chardon, le maître actuel, sera remplacé sur son poste par Amandine Tardy, qui exerçait en 2013-2014 à Albertville. Celle-ci connaît notre école, dans laquelle elle avait effectué un remplacement de 3 semaines il y a quelques années, et elle l'avait appréciée... Souhaitons à ces deux jeunes enseignants et aux petits écoliers un été serein, pour une rentrée heureuse !

■ BRÈVES

► **MAURIENNE TOURISME.** Maurienne Tourisme, association née en 2012 de la fusion du comité des stations Maurienne et du service tourisme du Syndicat du pays de Maurienne, a élu son nouveau bureau qui comprend Patrick Provost (maire de Saint-François-Longchamp), président, Marcus Schlattmann (directeur de la Sogenor qui exploite le domaine skiable de La Norma), vice-président, Jacques Arnoux (élu de Lanslebourg), trésorier, et Liliane Sabic (gérante d'un hôtel à Termignon), secrétaire. Cette structure, dont on ne connaît pas le budget, s'occupe du développement du tourisme en Maurienne, pour les stations et les communes de la vallée, été comme hiver. C'est cette association qui a signé, par exemple, un partenariat avec la Fédération française de cyclisme (5 février dernier) pour accueillir les équipes de France pour leurs stages d'oxygénéation en Maurienne jusqu'en 2016 (toutes disciplines confondues). Pour le ski, Maurienne Tourisme réalise des actions de promotion et de communication avec des campagnes sur le web (www.ski-maurienne.fr), promeut le produit « Ski Maurienne sans frontières » (5 journées dans 5 stations différentes en Maurienne), et met en œuvre et gère un service de navettes entre Lyon – Saint-Exupéry et Chambéry aéroport et toutes les stations de Maurienne. Son conseil d'administration est composé de 19 membres répartis dans 6 collèges : élus (8 membres), offices de tourisme (3) ; domaines skiables (2) ; Écoles de ski (2) ; socio-professionnels en collectif (2) et socioprofessionnels individuels (2).

► **ESPACE BELLEDONNE.** Le nouveau conseil d'administration de l'association Espace Belledonne s'est réuni le 30 avril dernier à Goncelin. Était présent pour Saint-Colomban Cédric Émieux, conseiller municipal, qui a été élu membre du bureau. Bernard Michon, maire de Revel, seul candidat, a été réélu président de l'association. Deux chantiers sont en cours dont le parc national régional (PNR) pour lequel le conseil régional a voté (session de juin) une subvention de 150 000 euros permettant de financer notamment les premières actions de préfiguration du PNR. Cette phase de préfiguration « peut durer de 2 à 4 ans environ, durant laquelle le territoire organise une concertation pour écrire son projet de territoire pour les 12 ans à venir (la charte du Parc), et en parallèle, porte un certain nombre d'actions de préfiguration, démonstratives, pour montrer à la population, aux acteurs, aux partenaires, l'intérêt d'une démarche de parc. » Autre chantier : la candidature Leader 2014-2020 pour laquelle est attendue la confirmation politique des territoires Alpes Sud Isère et la Maurienne à lancer une candidature, ainsi que le périmètre retenu par chacun. Une première réunion de concertation élargie a été organisée le 28 mai à Saint-Pierre d'Allevard.

POINTS DE VUE (SUITE)

Ça chauffe à Saint-Alban !

L'équipe municipale de Saint-Alban mise en place lors des élections municipales de mars 2014 est dans la ligne de l'équipe qui était en place en 2007 au moment de la construction de la chaufferie au bois. Elle ne peut donc pas être suspectée d'hostilité à cette chaufferie.

Les budgets votés en avril 2014 par cette équipe nous apprennent que, pour l'année 2014, il est prévu un déficit en fonctionnement de cette chaufferie au bois de 10 320 euros et un déficit en investissement de 30 683 euros soit un déficit total de 41 003 euros. Ce déficit est une valeur basse car il ne tient pas compte de tous les coûts induits par la chaufferie, par exemple il ne tient pas compte du coût ONF pour la réalisation des coupes de bois nécessaires à son alimentation. Le déficit total sera prélevé sur le budget de la commune pendant toute la durée d'amortissement de la chaufferie au bois, soit 20 ans ; ensuite le déficit en fonctionnement perdurera tant que durera la chaufferie. Ainsi, à cause de la chaufferie, la commune de Saint-Alban est privée obligatoirement de 41 003 euros par an (base 2014), somme qui pourrait être beaucoup plus utilement affectée à des travaux de voirie, de sécurité, etc...

Et ce déficit existe malgré une facturation élevée (du même niveau que les précédentes factures EDF) des calories fournies pour le chauffage des bâtiments communaux (et réglée par le budget communal au budget chaufferie) à laquelle s'ajoutent les factures des quelques personnes du Chef-Lieu qui utilisent ce chauffage. Qui plus est, les coupes de bois induites par cette chaufferie ne peuvent pas prétendre entretenir la forêt car ces coupes ne concernent pas le chablis (bois morts, arbres tombés, etc.). Or seul l'évacuation des chablis nettoie vraiment la forêt et ce travail n'est pas fait par les coupes mais aujourd'hui essentiellement par l'intervention d'une personne (M. Serge Darves-Blanc, menuisier à Saint-Alban).

De plus, les coupes à répétition ont éclairci la forêt qui aujourd'hui s'enherbe et de ce fait ne se régénère plus naturellement en résineux. J'espère pour Saint-Alban que l'équipe municipale actuelle ne reproduira pas de telles folies ! J'espère... mais j'en doute car les premières décisions de gestion de la nouvelle équipe ont de quoi inquiéter.

Ainsi le compte rendu du premier conseil municipal nous apprend qu'il a été décidé de créer un syndicat entre les trois communes (Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie) pour remplacer l'ex-CCVG alors que la 4C (communauté de communes du canton de La Chambre) existe depuis le 1^{er} janvier 2014. Cette décision a été prise selon l'avis de Sainte-Marie mais contre l'avis de Saint-Colomban.

Si cette décision aboutissait elle conduirait très certainement à faire perdre l'attribution de compensation votée et approuvée en 2013 (160 000 euros net en 2014 et toutes les années suivantes soit, chaque année, plus que le doublement de la capacité municipale d'investissement) et à empêcher le retour des bâtiments communaux (presbytère et école du Premier-Villard) vers la commune.

Quant au compte rendu du deuxième conseil municipal, il nous apprend que

Mme le maire a désigné M. Michel Donda (candidat sur sa liste aux municipales mais non élu) pour représenter la commune et négocier en son nom auprès de l'association Espace Belledonne. Or cette association née en Isère et concernant aujourd'hui toutes les communes de Belledonne envisage d'évoluer vers un parc naturel régional. Les enjeux pour Saint-Alban sont donc très forts quand on connaît les conséquences pour l'avenir de notre commune, qui peuvent être favorables ou très défavorables pour les habitants et les amoureux de Saint-Alban.

On peut être inquiet de cette désignation quand on sait que M. Donda a été le principal artisan du projet de « ferme communale, fromagerie à beaufort, hôtel » aux Granges dans la combe du Merlet (projet abandonné lors du changement de municipalité en 2008).

En effet ce projet très onéreux, prévu dans une zone d'avalanche connue, pratiquement sans recettes, était couplé à une alimentation en eau de Saint-Alban captée sous le col du Merlet et polluée toute l'année (l'eau aurait dû être « javellisée » toute l'année). Qui plus est, cette ferme communale avec fromagerie n'aurait pu être exploitée que par une personne (Mme Chantal Darves-Blanc actuellement) car pratiquement toutes les zones de pâturage pour les vaches à lait destiné à produire du beaufort ne sont pas communales mais privées (indivision Darves-Blanc). Concrètement, ce projet communal n'aurait concerné qu'une personne privée ! Une folie !

Je profite de ce mot pour, au nom de toute notre liste candidate aux dernières élections municipales, remercier toutes les personnes de l'honneur qu'elles nous ont fait en nous faisant confiance pour gérer notre commune avec bonne humeur, dans l'intérêt général et dans le respect de tous et de chacun.

Mon attachement à Saint-Alban-des-Villards me pousse à souhaiter une pleine réussite pour Saint-Alban à la nouvelle équipe municipale.

A titre personnel je remercie très sincèrement tous ceux qui m'ont fait confiance et j'en profite pour assurer que tout ce que j'ai fait pendant le mandat 2008-2014 l'a été dans l'intérêt général et en respectant scrupuleusement toutes les réglementations quelles qu'elles soient. Tous autres propos (comme tous ceux que tient M. Donda le plus souvent caché derrière son ordinateur) sont bien sûr mensongers et malhonnêtes.

Avec humour mais aussi sincérité, je voudrais remercier ceux qui, pensant à leurs intérêts très personnels, en raison de certains ressentiments, croyant telles ou telles promesses souvent mensongères et contradictoires entre elles..., n'ont pas voté pour moi car grâce à eux (!) je peux à nouveau profiter de Saint-Alban et enfin profiter de ma retraite ! (Sinon, et comme je m'y étais engagé, j'aurais « profité » à Saint-Alban pendant six ans.)

A tous les gens de Saint-Alban j'adresse toute ma sympathie de « Ban'ne » ; et à tous mes collègues élus de Maurienne que j'ai côtoyés ces six dernières années je souhaite une bonne continuation.

Bien chaleureusement à tous.

Maurice Darves-Bornoz (*)

(*) Maire de Saint-Alban de 2008 à 2014.

« Faut-il brûler les mairies ? »

Bientôt trois mois que le mandat 2014-2020 est commencé...

Le mois d'avril a été consacré en grande partie à l'élaboration du budget, caractérisé par des possibilités très réduites d'investissements nouveaux.

Tout d'abord, 290 000 euros restent à payer sur des travaux engagés en 2012 et 2013, et inachevés. Extension du cimetière (montant du marché : 474 000 euros), station d'épuration du hameau du Pied des Voûtes (montant du marché : 325 000 euros), mais aussi véhicule 4x4 neuf, dont la commande, programmée en 2012, a finalement été concrétisée en mars 2014.

Ensuite, si les dépenses d'investissement 2013 se sont élevées à 756 562 euros (supérieures de 320 925 euros aux recettes d'investissement), le retour de la TVA des travaux 2013, ne sera perçu qu'en 2015.

Nous avons aussi à commencer la dotation aux amortissements sur la chaufferie au bois : ceci représente un « blocage » de 41 003 euros, opération comptable de subvention du budget principal vers le budget chaufferie.

Enfin, les dotations du département comme de l'État sont en baisse : moins 13,95 % sur la dotation forfaitaire, moins 33,33 % sur la dotation de solidarité rurale. Et les 130 000 euros portés dans les prévisions du budget 2013, venant d'une opération de péréquation du département, ne sont pas arrivés, la commune ayant perdu le label de commune « défavorisée ».

Les critères de subventionnement, de plus en plus sélectifs, poussent à la contribution des usagers : la station d'épuration du Pied des Voûtes n'a pas été subventionnée par l'agence de l'eau, le prix payé par chaque habitant pour l'assainissement n'étant pas assez élevé à ses yeux... Aussi le budget communal 2014 s'équilibre-t-il avec une ligne d'emprunt, destinée à finir les paiements de projets lancés en 2012.

Conscients des difficultés budgétaires qui frappent les collectivités territoriales, nous avons présenté aux électeurs un programme que nous voulions « raisonnable et raisonnable », mettant l'accent sur la nécessaire réhabilitation du cœur de la commune : la mairie et son accessibilité, notre gîte communal (29 places) fermé depuis février 2013 pour non-conformité, le café du Merlet. L'année 2014 verra une phase d'étude du projet. Nous allons pour cela solliciter des projets d'architectes. Nous essayons, aussi, de suivre attentivement le nécessaire entretien quotidien, en étant présents sur le terrain et en rendant la mairie accessible aux habitants : elle est donc ouverte au public chaque matin, de 8 h 30 à 12 heures.

Enfin, ce début de mandat a été largement consacré à la question de l'intercommunalité. Lorsque le préfet a présenté, il y a seulement 2 ans, son projet d'arrêté « portant extension de périmètre de la CCVG aux autres communes isolées du canton de La Chambre », des voix se sont élevées pour souligner « qu'une intégration forcée donnera lieu à de fortes réticences de la part de certaines communes ». Néanmoins, au 1^{er} janvier 2014, nos syndicats cantonaux étaient dissous et la 4C créée.

Comme il fallait s'y attendre, les compétences retenues par le conseil com-

munautaire ont alors été révisées à la baisse : la 4 C n'a pas inscrit dans ses statuts les compétences touristiques, scolaires, agricoles, de voirie, de transport, de secours contre l'incendie, de gestion des déchets..

La gestion de ces compétences a donc été renvoyée vers les 3 communes de l'ex-CCVG, en laissant aux élus – dans un contexte de renouvellement des équipes municipales – le soin de régler de lourdes questions financières et juridiques : quid de la propriété des matériels et bâtiments, du règlement des 3 millions de dettes en cours, de la prise en charge des personnels ? La question des attributions de compensation en attente depuis 2002 venait, semblait-il, de se régler fin décembre 2013, mais tout le reste était en suspens, avec des questions du style : « Qui peut payer les salaires des personnels ce mois-ci ? »

Que des élus locaux et des communes se trouvent confrontés à de telles situations ne laissent pas d'étonner. Que la loi et sa stricte application conduisent à remettre en cause des structures qui, bon an mal an, avaient construit leur efficacité au strict service des populations laisse perplexe. Et la suggestion discrètement évoquée par Monsieur le préfet de « fusion » des 2 communes villarinches est « bousculée » par une réalité : Saint-Alban est la commune de Savoie qui avec 93,21% de votants aux élections municipales (merci à eux !) se classe en tête du département pour son taux de participation, juste devant Saint-Colomban. Voilà bien une preuve de l'attachement à la notion même de « commune ». Certes, nos communes sont petites, toutes petites en population. Mais elles ont à gérer de grands espaces, des hameaux éclatés, un profil différent. Elles ont besoin d'élus de proximité, afin de répondre aux besoins quotidiens des habitants. Des élus, des habitants qui soient en mesure de conduire de vrais projets, afin que les pays retrouvent vitalité et présence humaines, sans avoir à limiter leurs actions à l'indispensable colmatage des trous dans les chemins vicinaux.

Cela implique que chaque mairie ait une réelle autonomie financière et de gestion et que se construisent au sein des territoires de vraies coopérations, basées sur la solidarité et non imposées par la loi. C'est possible : les 14 communes de notre canton avaient par exemple su créer des syndicats qui géraient à la satisfaction de tous de nombreuses compétences et dans lesquels chaque commune comptait pour une, quelle que soit sa taille et sa richesse fiscale...

La situation créée par la disparition de la CCVG portait le risque que les « deux Villards », paradoxalement, soient ramenés 30 ans en arrière, avant la création du district en 1989. A l'heure où ces lignes sont écrites, le dialogue entre équipes municipales peut aboutir à des solutions nouvelles pour un travail en commun des deux communes jumelles... afin que la question posée par un éditorial de l'Association des maires ruraux de France : « Faut-il brûler les mairies ? » ne connaisse pas de trop sombres réponses...

Jacqueline Dupenloup (*)

(*) Maire de Saint-Alban

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Séance du 18 avril 2014

Tous les conseillers présents.

1 - Installation du conseil communautaire

La séance a été ouverte sous la présidence de Claude André, président sortant. Le conseil communautaire de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) comprend les délégués suivants :

- La Chambre : Gérald Durieux, Carole Barbier, Philippe Bost ;
- La Chapelle : Jean-Louis Portaz, Adrien Goyet ;
- Les Chavannes : Monique Chevallier, Gilles Giraud ;
- Montaimont : Claude Pellissier, Émilie Bonnivard ;
- Montgellafrey : Robert Cohendet, Chantal Pithoud ;
- Notre-Dame-du-Cruet : Roger Cohendet, Dominique Devos ;
- Saint-Alban-des-Villards : Jacqueline Dupenloup, Daniel Quézel-Ambrunaz ;
- Saint-Avre : Simon Pouchoulin, Christophe Jal ;
- Saint-Colomban-des-Villards : Pierre-Yves Bonnivard, Gilbert Pautasso ;
- Saint-Étienne-de-Cuines : Roger Arnoux, Martine Bignardi, Alain Jamen ;
- Saint-François-Longchamp : Patrick Provost, Bernard Chêne ;
- Saint-Martin-sur-La-Chambre : Claude André, Michèle Clément ;
- Sainte-Marie-de-Cuines : Philippe Girard, Claude Bérard ;
- Saint-Rémy-de-Maurienne : Christian Rochette, Josiane Son, France Pernet.

Ensuite, D. Quézel-Ambrunaz, doyen d'âge, a procédé aux opérations de vote :

- Christian Rochette a été élu président (17 voix pour, 7 voix pour Philippe Girard, 6 voix pour Claude André et 1 bulletin blanc) ;

• Bernard Chêne a été élu 1^{er} vice-président chargé de l'administration et des finances (17 voix pour, 14 voix pour Philippe Girard) ;

• Pierre-Yves Bonnivard a été élu 2nd vice-président chargé du développement économique (19 voix pour, 12 voix pour Philippe Girard) ;

• Roger Arnoux a été élu 3^e vice-président chargé des arts et de la culture (17 voix pour, 12 voix pour Alain Jamen et 2 bulletins blancs) ;

• Christophe Jal a été élu 4^e vice-président chargé de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (19 voix pour, 9 voix pour Carole Barbier et 3 bulletins blancs).

2 - Représentants au CIAS

Le conseil communautaire a élu Carole Barbier, Claude Bérard, Martine Bignardi, Philippe Bost, Monique Chevallier, Simon Pouchoulin, Christian Rochette (président) et Josiane Son représentants de la 4C au sein du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Les huit représentants de la société civile seront nommés ultérieurement.

3 - Création de la CLECT

Le conseil communautaire a désigné les 14 membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). En sont membres aux Villards : Jacqueline Dupenloup pour Saint-Alban et Pierre-Yves Bonnivard pour Saint-Colomban. Pour Saint-Étienne-de-Cuines, deux candidats se sont présentés ; le conseil a élu Alain Jamen (18 voix pour, 12 voix pour Roger Arnoux et 1 bulletin blanc).

4 - Crédit des commissions

Quatre commissions ont été constituées :

- commission des finances : Émilie Bonnivard, Philippe Bost, Dominique Devos, Gérald Durieux, Philippe Girard, Gilles Giraud et Simon Pouchoulin ;
- commission du développement économique : Robert Cohendet, Philippe Girard, Lucette Giraud, Alain Jamen, Claude Pellissier, et Christian Rochette ;
- commission arts et culture : Carole Barbier, Joëlle Carron, Jacqueline Dupenloup, Agnès Lattard-Pruvot, Michèle Ménarini, et Jean-Louis Portaz ;
- commission petite enfance, enfance et jeunesse : Carole Barbier, Claude Bérard, Sara Berthet, Monique Chevallier, Michèle Clément, et Laurence Dernaz.

Séance du 29 avril 2014

Absents : Josiane Son (procuration à Christian Rochette), Simon Pouchoulin (procuration à Christophe Jal) et Gilbert Pautasso (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

1 - Comptes administratifs 2013

Le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget général de l'ex-CCVG (17 voix pour et 12 abstentions), et des gîtes (20 voix pour et 9 abstentions) qui ont été présentés par Pierre-Yves Bonnivard. Le conseil approuve aussi les comptes de gestion 2013 du budget général et du budget des gîtes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur (percepteur). Par ailleurs, le conseil décide de reporter au BP 2014 les résultats 2013 soit 150 376 euros en déficit de fonctionnement et 53 273 euros en excédent d'investissement. Pour le budget des gîtes, le conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement (13 894,24 €) à la section d'investissement du budget 2014.

2 - Subventions

Le conseil communautaire :

- suite à une demande de Mme Beligand, principal du collège de Saint-Étienne-de-Cuines, alloue au collège 13 000 euros pour les transports et les actions pédagogiques, 2 900 euros pour le voyage scolaire en Angleterre (septembre 2014), 3 000 euros pour l'achat des fournitures scolaires, 3 500 euros pour l'organisation de manifestations dans le cadre de la semaine culturelle, et prend en charge l'achat des cahiers de travaux dirigés pour l'année scolaire 2014-2015 ;
- attribue à l'association Déclic

Christian Rochette, nouveau président de la 4C

Cadre administratif dans le milieu du tourisme (actuellement à la retraite), Christian Rochette a débuté comme directeur d'office de tourisme avant d'occuper les fonctions de directeur de la Maison du tourisme de Grenoble et de directeur du comité régional du tourisme du Dauphiné. Depuis 1993, il est directeur de l'association des Professionnels associés de la Montagne, et membre du comité directeur de l'Association nationale des élus de montagne (ANEM) et du comité de massif des Alpes.

Né le 28 décembre 1950, Christian Rochette a été élu conseiller municipal de Saint-Rémy-de-Maurienne en 1995 (il était premier adjoint) une commune dont il est maire depuis 2001.

Suppléant de Michel Bouvard, ex-député de Savoie, il a été élu conseiller régional de Rhône-Alpes entre 1998 et 2004, puis de nouveau en 2010. Au conseil régional, où il siège comme UDC-APP (Union de la droite et du centre et apparentés), Christian Rochette est membre des commissions « transports, déplacements et infrastructures », « aménagement, animation du territoire, foncier, société de l'information et parcs naturels régionaux », et « tourisme et montagne ».

Christian Rochette a été plusieurs fois candidat aux élections cantonales dans le canton de La Chambre, battu soit par Daniel Dufreney, soit par Jean-Louis Portaz (en 2011 et 2012). Il a démissionné de la présidence du Syndicat du pays de Maurienne pour prendre celle de la 4C.

au titre de l'année 2014, une subvention de 380 000 euros ;

- octroie à la Maison cantonale du tourisme pour l'année 2014, une subvention de 46 000 euros.

3 - Taux d'imposition

Le conseil est informé que dans le cadre de l'intégration de 11 nouvelles communes, la 4C dispose de deux options pour la fixation du taux unique de cotisation foncière des entreprises (CFE) : soit rapprocher les taux communaux du taux 2013 de l'ex-CCVG (36,67 %), soit fixer un nouveau taux unique, égal au maximum au taux moyen pondéré de CFE sur le canton en 2013 (soit 29,77 %). Quelle que soit l'option retenue, un lissage allant de 2 à 12 ans peut être mis en place pour rapprocher progressivement les taux communaux du taux unique de la 4C. Finalement, le conseil communautaire fixe le taux unique de CFE à 29,77 % et se prononce pour la mise en place d'un lissage des taux communaux sur une durée de 6 ans. Les autres taux d'imposition adoptés sont 5,18 % pour la taxe d'habitation, 0 % pour le foncier bâti, et 2,30 % pour le foncier non bâti.

4 - Budgets primitifs

Le conseil communautaire approuve (23 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions) le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes à 6 533 212 euros en fonctionnement et

à 480 745 euros en investissement (*lire ci-dessous*). Il adopte également (23 voix pour et 8 abstentions) le budget primitif des gîtes qui s'équilibre en dépenses et recettes à 31 284 euros en fonctionnement et à 199 585 euros en investissement.

5 - Délégués de la 4C

Le conseil communautaire nomme Jean-Louis Portaz, Philippe Girard et Pierre-Yves Bonnivard pour représenter la 4C au sein du bureau chargé de l'élaboration du SCOT du pays de Maurienne.

• La 4C adhère au Syndicat du pays de Maurienne pour ses communes membres ; le conseil communautaire élit donc ses 34 délégués (17 titulaires et 17 suppléants). Ont été élus aux Villards : Jacqueline Dupenloup (t) et Patricia Valcke (s) pour Saint Alban, et Pierre-Yves Bonnivard (t) et Marcel Malburet (s) pour Saint-Colomban.

• Le conseil nomme Jacqueline Dupenloup pour représenter la 4C au conseil d'administration du collège.

6 - CIAS

Le conseil nomme 7 représentants de la société civile au CIAS : Sabine Schneider, Monique Giraud, Édith Gautherot, Geneviève Lacroix, Marie-Hélène Dulac, Jean-Marie Morcant, Odette Rouge.

Lire la suite page 11

COMCOM

Un budget sans investissement

Qui s'en étonnera ? Compte tenu de ses compétences (réduites au strict minimum imposé par la loi), le premier budget de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) ressemble à celui d'une association... : 6,53 millions euros en fonctionnement et 480 745 euros en investissement. Ces 6,53 millions en fonctionnement ne doivent pas faire illusion : ils sont dus au fait que la 4C encaisse toutes les CFE (ex-taxes professionnelles) des communes membres. Mais pour quoi faire ?

En fonctionnement, près de 80 % des recettes sont assurés par les CFE des communes, le reste provenant de produits de services (201 700 euros) et de dotations et participations diverses (1,12 million euros).

En dépenses, outre le versement aux communes des attributions de compensation (4,28 millions d'euros, alors que le rapport de la CLECT indique 4,5 millions d'euros, *lire page 11*), on trouve principalement les charges du personnel (750 000 euros dont 43 % pour des titulaires), 916 000 euros pour le paiement des participations des communes dans divers syndicats (Sirtomm, pays de Maurienne, etc.) et des subventions (482 100 euros, au collège de Saint-Étienne-de-Cuines, à Déclic, etc.). En investissement, les recettes proviennent de subventions (202 350 euros dont 150 000 euros reçus pour le centre équestre), de dotations diverses (170 000 euros), etc. En dépenses, à part le remboursement du capital des emprunts (140 000 euros), et 157 500 euros pour des factures liées au centre équestre, on trouve seulement 25 000 euros pour l'achat de matériel pour l'école de musique et des études pour la rénovation de la gare de Saint-Avre.

Ce budget tient naturellement compte de la clôture des comptes des structures qui ont fonctionné jusqu'au 31 décembre 2013. La CCGV a terminé avec un déficit de 168 525,73 € (elle était déficitaire en fonctionnement et en investissement) ; le Sivom était également déficitaire de 4 492,33 €. Par contre la halte-garderie (40 631,28 €), l'école de musique (9 641,45 €), et le collège (25 642,85 €) ont terminé en excédent. Au total, le fonctionnement a été déficitaire de 150 376 euros et l'investissement excédentaire de 53 273 euros.

La Paillette Ete 2014
Pizza Les Lundis, Mercredis et Samedis
Midi et Soir
Tél: 07 81 38 29 31
Café • Glace • Crêpe
7/7 de 13h30 à 19h
pâtisserie des Villards

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martban
73130
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS
Tél: 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

LA RÉCRÉ A PIZ'
Tél. 06 63 84 21 14
A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi
Commandes sur simple appel

Les Gîtes Adélaïde
3 à 8 personnes
Gîtes de France
Saint-Colomban-des-Villard
Tél. 06 12 32 09 15

Comptes rendus des conseils Communauté de Communes

Suite de la page 10

Séance du 16 juin 2014

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (27 juin 2014), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Absents : Chantal Pithoud, Michèle Clément et Gilbert Pautasso (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

1 – Indemnités de fonction

Le conseil communautaire décide de fixer les indemnités de fonction des vice-présidents au taux maximum (16,50 %), et de ramener celui du président à 24,75 % pour financer l'indemnité de fonction d'une 5^e vice-présidence (point suivant) (lire page 17).

2 – CIAS et vie sociale

Le conseil communautaire décide de créer une 5^e vice-présidence en relation avec la commission intercommunale de l'action sociale et de la vie sociale, et élit Simon Pouchoulin à cette fonction.

3 – Transfert des biens et des personnels

Le conseil communautaire accepte le transfert des biens et des personnels de l'ex-CCVG aux trois communes de Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines. Pierre-Yves Bonnivard intervient pour préciser qu'il accepte ces transferts sous réserve que l'emprunt de 332 000 euros, reversé à la commune de Saint-Colomban,

soit réparti en fonction des investissements réalisés par les 3 communes soit environ 140 000 euros d'aménagement de sécurité dans la zone d'activités de Sainte-Marie, 100 000 euros de centre équestre et 100 000 euros de voiries sur les 2 Villards.

4 – Attributions de compensation

Le conseil communautaire, en attendant que soit adopté le rapport de la CLECT sur les attributions de compensation 2014 accepte le versement d'une avance aux communes de Sainte-Marie et de Saint-Rémy-de-Maurienne (équivalente à 2 mensualités).

5 – Délégués de la 4C

Le conseil communautaire désigne :

- Simon Pouchoulin et Philippe Bost représentants de la 4C, membres du CIAS, qui siègeront au conseil de la vie sociale de l'EHPAD ;
- Claude André représentant de la 4C au conseil d'administration de Maurienne Expansion ;
- Claude Pélassier délégué au plan pastoral territorial (PPT) ;
- Gérald Durieux (titulaire) et Pierre-Yves Bonnivard (suppléant) comme délégués de la 4C à l'opération collective de modernisation de l'artisanat de la Maurienne.

6 – Commission des impôts

Le conseil communautaire dresse la liste (20 titulaires et 20 suppléants) proposée aux services fiscaux qui établiront la commission intercommunale des impôts directs. Sont sur

cette liste : Pierre-Yves Bonnivard (titulaire) et Gilbert Pautasso (suppléant) à Saint-Colomban, et Béatrice Darves-Bornoz (t) et Michel Donda (s) à Saint Alban.

7 – Écoles

Concernant les rythmes scolaires, le conseil communautaire est informé que pour l'école des Villards, la gestion du temps se fait avec une personne locale (Claire Martin-Cocher) et le personnel intercommunal ; il sera éventuellement fait appel à l'association Déclic pour d'éventuelles animations. La commune de Saint-François-Longchamp gère également elle-même les rythmes scolaires. Toutes les autres communes du canton demandent à Déclic pour gérer ces rythmes scolaires avec le personnel existant. Une commission de la 4C est créée sur cette question qui comprend Roger Arnoux, Philippe Bost, Christophe Jal, Jacqueline Dupenloup, Jean-Louis Portaz et Claude Bérard.

8 – Subventions

Le conseil communautaire crée une commission chargée d'étudier les critères d'attribution des subventions aux associations. En font partie : Philippe Girard, Jacqueline Dupenloup, Roger Arnoux, Bernard Chêne, Jean-Louis Portaz et France Pernet. Les demandes de Maurienne Lutte et Solid'Art seront examinées ultérieurement.

En fin de réunion Jacqueline Dupenloup intervient pour faire remarquer le manque de parité homme-femme dans les instances de la 4C, et Gérard Bordon souligne que la définition des critères d'attribution des subventions doit être identique dans les communes.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Des modes de calcul lourds de conséquences

Le 23 mai, la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) (Bernard Chêne en est le président et Pierre-Yves Bonnivard le vice-président) a dévoilé le montant des nouvelles attributions de compensation (AC) suite à l'adhésion de 11 nouvelles communes du canton et à la modification des statuts au 1^{er} avril 2014. Pour l'ensemble des communes, ces AC s'élèvent à 4,5 millions d'euros.

Pour les 3 communes de l'ex-CCVG, la commission a pris comme base de calcul la fiscalité et les charges transférées en 2007. Ce qui donne des AC de 427 382 euros pour Saint-Alban, 865 231 euros pour Saint-Colomban et 561 180 euros pour Sainte-Marie. Mais si on prend en compte la fiscalité et les charges transférées en 2013, les AC seraient de 156 742 euros pour Saint-Alban, 1 363 435 euros pour Saint-Colomban et 811 771 euros pour Sainte-Marie. Deux communes auraient davantage et Saint-Alban verrait son AC réduite de 63 % ! Ce qui s'expliquerait par des changements législatifs intervenus au moment de la transformation de la TP en CFE, le calcul de cette dernière étant désormais plus favorable à Saint-Colomban (et à Sainte-

Marie-de-Cuines) qu'à Saint-Alban, toutes choses étant égales par ailleurs (même nombre d'établissements redevables de la CFE, même production, etc.). Des solutions techniques existeraient qui permettraient moyennant quelques solidarités (et dans le cadre d'une négociation qui pourrait englober le centre équestre...) d'opter pour les AC les plus favorables à Sainte-Marie et Saint-Colomban tout en faisant en sorte que Saint-Alban conserve son AC initiale.

Il est impératif qu'une solution soit trouvée car la révision du montant des AC n'est prévue que dans trois cas précis : lors de chaque nouveau transfert de charges (et de compétences), après accord des conseils municipaux des communes intéressées, ou si une diminution des bases imposables réduit le produit disponible. S'il n'y a pas d'accord, c'est le conseil communautaire qui tranchera selon la règle de la majorité qualifiée (constituée par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de la 4C, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population). Et rien ne dit que ce vote serait favorable aux Villarins...

CENTRE ÉQUESTRE

Un équipement surdimensionné ?

Le canton de La Chambre avait-il besoin d'un centre équestre de cette dimension ?

Ce projet (dont il se dit qu'il aurait été suggéré par un adepte de l'équitation qui a, depuis, quitté Saint-Jean-de-Maurienne) a été présenté (le 18 mars 2011) aux conseillers communautaires par Jean-Claude Roudet, président de l'association Cheval notre passion (de Sainte-Marie-de-Cuines, où ce centre équestre a été construit). Évalué alors à 350 201,05 € HT(1), ceux-ci avaient pris la précaution d'assortir leur « *accord de principe pour porter le projet et déposer ce dossier afin d'obtenir le financement et des subventions les plus élevées possible* » d'une condition : « *Une décision définitive devra être prise lorsque le plan de financement de ce projet sera arrêté.* » Un an plus tard, une « *tranche conditionnelle* » est ajoutée aux travaux pour un montant de 204 500 euros HT.

Le conseil communautaire n'a jamais pris de décision « *définitive* » quant à la réalisation de cette construction. La « *machine administrative* » s'est mise en route toute seule, le conseil communautaire approuvant le choix du maître d'œuvre et les marchés. Aujourd'hui, tout compris (marchés et leurs dépassements, honoraires des bureaux d'étude, intervention d'un géologue, achat du terrain à EDF, etc.) le montant de cette construction dépasse les 800 000 euros (HT) auxquels il faut ajouter les honoraires de l'architecte. Le 10 avril 2012, le conseil communautaire choisit Dominique Giffon (cabinet ADG). Sa proposition est de loin la moins disante (58 275 euros HT). Les deux autres s'élèvent à 72 150 euros et 71 994,60 € (soit une différence de 155,40 €...). Mais, bientôt, M. Giffon présente au conseil un avenant (11 octobre 2012) puis des « *révisions de prix* » qui portent sa rémunération à près de 71 000 euros HT soit un montant, cette fois, et bien qu'encontre inférieur, du même ordre de grandeur que celui de ses collègues.



MAYOUX

Finalement, le coût du centre équestre avoisine les 875 000 euros HT. Certes deux subventions ont été obtenues (150 000 euros de dotation d'équipement des territoires ruraux et 50 000 euros du conseil général). Néanmoins cette construction aura coûté 2 fois plus qu'annoncé lors de la présentation du projet. Une (petite) moitié de l'addition aurait été payée par l'ex-CCVG. Comme la 4C refuse (pour l'instant) de prendre en charge cet équipement (qui pourrait être aisément déclaré d'intérêt cantonal), il semble inévitable que les communes de Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie soient « invitées » à payer l'autre moitié (2).

Reste les coûts de fonctionnement et cette question : qui va s'occuper de cette structure ? Un appel d'offres devra être lancé mais il apparaît déjà peu probable que l'association Cheval notre passion puisse assumer seule cette charge.

[Sources : comptes rendus des réunions du conseil de l'ex-communauté de communes de la vallée du Glandon]

(1) On ne sait pas qui a réalisé cette étude mais on appréciera sa précision...
(2) On a souvent entendu dire aux Villards, ces derniers mois, que, dans cette affaire, Sainte-Marie-de-Cuines « *voulait tout et se comportait mal avec les Villarins* ». Sans aller jusqu'à rappeler que ce sont des Villarins (de Saint-Colomban) qui ont fait entrer cette commune dans la CCVG, il faut quand même souligner que les élus de Sainte-Marie-de-Cuines étaient minoritaires (3 sur 9) au sein du conseil de l'ex-CCVG, ce centre équestre n'aurait pas pu se construire si les conseillers communautaires villarins n'avaient pas voté pour sa réalisation (presque toujours à l'unanimité, même si, aujourd'hui, en privé, certains s'en mordent les doigts...), engageant ainsi, de fait, leur commune.

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

CHIANALE FILS
Chaudage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Campingaz
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sol
5, rue des Mouettes
74000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05

**RENAULT MINUTE
ETS ARLAUD**
Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

SAINT-COLOMBAN

Séance du
25 avril 2014

Tous les conseillers présents.

1 – Crédit des commissions

Le conseil municipal établit la liste et la composition des commissions communales. Certaines sont strictement composées de conseillers municipaux, d'autres sont ouvertes à des personnes de la société civile mais le responsable en sera un membre du conseil municipal (*lire page 13*).

2 – Délégués de la commune (*Lire page 13*)

3 – Délégation de signatures

Le conseil municipal donne délégation au maire dans les termes du projet de délibération énoncé, approuve la délégation à titre permanent des fonctions d'officier d'état civil à Gilbert Pautasso, 1^{er} adjoint, Anne-Karine Favre-Bonté, 2^e adjoint, et Patrick Martin-Fardon, 3^e adjoint, et délègue à titre permanent les fonctions pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres à Gilbert Pautasso, 1^{er} adjoint, et les fonctions pour le suivi des travaux à Patrick Martin-Fardon, 3^e adjoint.

4 – Affectation des résultats

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2013 (495 731,20 €) en recettes d'investissement du budget 2014 compte tenu du déficit d'investissement 2013 à résorber (609 246,88 €).

5 – Impôts locaux

Le conseil municipal reconduit pour 2014 les taux 2013, soit 0,01 % pour la taxe d'habitation, 50,0 % pour le foncier bâti et 0,17 % pour le foncier non bâti. Ce qui générera une recette fiscale de 1 226 063 euros.

6 – Budgets 2014

• Budget général. Le conseil municipal adopte le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 847 230 euros en fonctionnement et à 1 276 820 euros en investissement (*lire ci-dessus*). Gilbert Pautasso signale la difficulté qu'il y aura cette année à engager de nouveaux travaux. Il souligne la nécessité pour la municipalité de voter un budget supplémentaire dans le courant de l'année 2014 afin de prendre en

compte les charges et les produits engendrés par le transfert des compétences (école, tourisme, voirie, etc.) non reprises par la communauté de communes du canton de La Chambre (4C). Il précise que le produit de la vente du gîte Éterlou par exemple n'a pas été inscrit au budget primitif de la commune compte tenu du recours en cours.

- Budget des gîtes. Le conseil municipal adopte le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses à 78 322 euros en fonctionnement et à 108 193 euros en investissement.
- Budget du CCAS. Le conseil municipal adopte le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses à 12 830 euros en fonctionnement.

7 – Fleurissement

Le conseil municipal décide (Emmanuel Bellot-Mauroz ne prenant pas part au vote), de recruter un agent technique pour effectuer des travaux de fleurissement et d'entretien divers sur la commune, à temps complet (35 heures par semaine) du 19 mai au 31 août, et à mi-temps du 1^{er} au 30 septembre 2014 (indice brut de rémunération fixé à 297).

8 – Projet d'activité commerciale

Christel Martin-Cocher présente au conseil son projet d'ouvrir un commerce (vente de produits régionaux) sur le parking situé au sommet du col du Glandon, dès cette année, du 15 juin au 15 septembre. Le local utilisé serait un chalet en bois démontable quotidiennement pouvant également être utilisé à des fins de promotion de la région (point information). Présent dans le public, Jacques Maurino indique que la coopérative laitière de La Chambre avait fait en 2013 une demande similaire. Comptenu du classement du site (décret du 9 avril 2008), le conseil s'interroge sur la possibilité de donner suite à un tel projet. Il encourage néanmoins Christel Martin-Cocher à effectuer ses démarches auprès des services de la direction départementale des territoires et de la direction des services vétérinaires afin de vérifier la viabilité de ce projet, et de se rapprocher de la coopérative laitière de La Chambre.

9 – Tarifs des gîtes communaux

Le conseil municipal décide (8 voix pour, 1 voix contre : Patrick Martin-Fardon, et 2 abstentions : Cédric Émieux et Arnaud

Jansen) de ne pas augmenter les tarifs des gîtes communaux pour la saison hiver 2014-2015 et la saison d'été 2015, repoussant ainsi une proposition de l'office de tourisme de les augmenter de 3 %. Sur ce point, Gilbert Pautasso indique que les tarifs proposés ne sont pas en rapport avec les services commerciaux proposés par la station, et Patrick Martin-Fardon fait remarquer que les 3 % d'augmentation sont supérieurs à l'inflation constatée.

En fin de réunion :

- Céline Rostaing-Troux intervient pour solliciter une avance de trésorerie pour l'office de tourisme compte tenu du fait que la subvention annuelle, allouée jusqu'à présent par la CCVG, ne l'a pas été par la 4C qui n'a pas la compétence tourisme. Pierre-Yves Bonnivard indique que la commune ne versera cette subvention qu'après le versement aux communes, par la 4C, des attributions de compensation. En attendant, le conseil municipal décide d'effectuer une avance de trésorerie de 9 000 euros (correspondant à un douzième de la part de la subvention versée à l'OT par la commune de Saint-Colomban en 2013).
- Yves Gauthier demande où en est le projet d'enfouissement des réseaux secs à Lachenal. Réponse : la situation actuelle ne permet pas à la commune d'engager aujourd'hui un tel projet.

• Martine Ferroud, au sujet des commissions communales, demande s'il est possible que des personnes intéressées puissent intégrer les commissions constituées. Réponse : oui. Puis elle s'étonne de la position des élus du présent conseil municipal de maintenir la vente du gîte de La Pierre (l'Éterlou). Réponse : un compromis de vente a été signé par l'ancienne municipalité suite à la délibération du 17 mars dernier.

• Jacques Maurino estime, au sujet du taux d'imposition de la taxe foncière (non bâti) voté ce jour (0,17 %), que le maintien d'un taux si bas rend les recouvrements par le service des impôts quasi inexistant et, de ce fait, les familles ne savent probablement pas qu'elles sont propriétaires sur le territoire de la commune. Il suggère à la municipalité d'effectuer réglementairement des recherches de propriétaires pour mettre à jour et peut-être réduire les nombreuses indivisions. Enfin, il souhaite connaître le montant des travaux réglés à ce jour pour la grenouillère. Réponse : ce montant est à calculer et sera communiqué ultérieurement.

• Christel Martin-Cocher, au sujet de son projet, présenté en cours de séance (*lire ci-dessus*), demande l'autorisation, pour ses démarches administratives, de mentionner dans son dossier la création d'un point d'information. Le conseil municipal donne son accord.

Lire la suite page 13

BUDGET 2014

SAINT-COLOMBAN

Des comptes serrés

Le budget 2014 de Saint-Colomban s'élève à 1 276 820 euros en fonctionnement et à 1 847 230 euros en investissement.

En fonctionnement, côté dépenses, on trouve les charges à caractère général (430 749 euros), les charges de personnel (254 704, soit 17,7 % des dépenses réelles de fonctionnement), les charges financières (intérêts des emprunts, 210 000 euros), un virement pour les investissements de 331 215 euros, et des charges exceptionnelles (489 200 euros) qui correspondent aux pénalités dues à la Satvac (*lire ci-dessous*). La très grande partie des recettes provient des impôts (1 226 063 euros, 68,5 %), des attributions de compensation (AC) de la 4C et de dotations générales de fonctionnement, etc. A noter un don anonyme de 4 000 euros fait par un particulier pour des travaux dans l'église... En investissement les dépenses sont fortement engagées par l'exécution du budget 2013 avec des travaux réalisés (qui ont laissé un déficit de 609 247 euros, naturellement repris en 2014) ou entrepris et à régler (pour 170 026 euros). Si on ajoute à cela, le remboursement du capital de la dette (290 795 euros), la marge de manœuvre sera étroite car, en recette, outre des subventions qui sont encore à rentrer (pour 180 873 euros), cette section bénéficiera essentiellement de l'excédent de fonctionnement 2013 (495 731 euros) et d'un virement de la section de fonctionnement (331 215 euros). Si on totalise les dépenses que la commune doit couvrir par des ressources propres, et le montant de ces ressources propres, il resterait quelque 55 000 euros de disponibles. Du coup aucun projet ne sera lancé cette année et des projets sont abandonnés comme l'enfouissement des réseaux secs (Lachenal), la fumière (pour laquelle des études ont été effectuées... et payées), etc. On devrait néanmoins terminer la grenouillère et la piste verte...

La dette de la commune au 1^{er} janvier 2014 était de 5,3 millions d'euros dont 65 % correspondent à des emprunts dits « toxiques », emprunts à risque pour lesquels la commune a provisionné 20 000 euros au budget... (Sur les conseils d'un membre de la commission des finances de l'époque, aujourd'hui conseiller municipal, la commune n'avait pas porté plainte, l'an passé, comme nombre de communes françaises, contre ces emprunts « toxiques ».)

Ce budget est-il « sincère » ? On pourrait croire que non car, en inscrivant en recette de fonctionnement une AC de seulement 120 000 euros environ (montant perçu en 2013) alors que la CLECT a calculé que pour Saint-Colomban cette somme serait cette année de 865 231 euros, la commune va recevoir quelque 750 000 euros supplémentaires (et peut-être davantage, *lire page 11*). Mais ce bonus risque de fondre comme neige au soleil quand on connaîtra le décompte exact de la part des dépenses que la commune va devoir assumer à la place de l'ex-CCVG...

Le point sur les pénalités

Les 489 200 euros de charges exceptionnelles inscrites au budget (26 % des dépenses de fonctionnement) correspondent à la pénalité que la commune s'apprête à verser à la Satvac au titre de la saison 2013-2014 (332 200 euros) et au premier tiers des pénalités de retard accumulées depuis 2005 (157 000 euros) (*). Les deux autres tiers seront payés en 2015 et 2016 selon un accord signé le 19 décembre 2013 entre la Satvac et la commune de Saint-Colomban.

La délégation de service public signée en 1998, par laquelle la commune de Saint-Colomban déléguait pour 18 ans, la gestion et l'exploitation de son domaine skiable à la Satvac, prévoyait une pénalité annuelle de 3 500 francs (534 euros) par lit non construit, ces lits ayant été portés de 500 à 700, en 2005, après la crise ouverte entre la commune et la Satvac, quand la commune a refusé de payer ces pénalités, préférant investir les sommes correspondantes dans l'amélioration du domaine skiable (l'équivalent de 660 000 euros).

On est donc reparti de zéro en 2005. Mais, depuis, toutes les pénalités n'ont pas été acquittées et c'est cette dette que récense l'accord du 19 décembre (l'établissant à un montant notablement différent de celui indiqué dans le bulletin municipal et pris en compte dans le budget). Une calcul effectué à partir de données publiques (budgets, comptes administratifs, bulletins municipaux, etc.), montre que cette dette serait fin 2013 d'environ 400 000 euros (**).

En présentant le budget primitif, Pierre-Yves Bonnivard a indiqué (25 avril 2014) : « Des négociations sont actuellement en cours avec la Satvac pour la prise en compte des récents travaux de grenouillère et de piste verte dans le calcul de ces pénalités ». Comme cela a été fait en 2005. (Si on totalise les 3 dernières pénalités régulières qui sont ou seront à payer (saisons 2013-2014 à 2015-2016), on arrive à 1 million d'euros, soit probablement de quoi sécuriser la traversée des Écols lors et finir la piste verte.)

Au terme de la délégation de service public (août 2016), et depuis 2005, la commune aura versé quelque 3,5 millions d'euros.

(*) En réalité 157 300 euros si on en croit le Bulletin municipal d'information n° 13 (janvier 2014, page 4) qui établit la dette de la commune à 471 900 euros.

(**) Montant qui peut varier selon l'année de prise en compte des 96 lits du camping (chalets et mobile homes).

Comptes rendus des conseils Saint Colomban

Suite de la page 12

Séance du 16 mai 2014

Absents : Anne-Karine Favre-Bonté (procuration à Sandrine Ramos Camacho) et Cédric Émieux (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

Sur le compte rendu de la réunion du 25 avril 2014, Marcel Malburet demande d'ajouter « Immobilier » à l'intitulé de la commission « tourisme, relations externes ». Arnaud Jansen souhaite une explication sur la demande de Christel Martin-Cocher concernant le point d'information. Pierre-Yves Bonnivard explique que lors d'un entretien avec Christel Martin-Cocher, celui-ci avait proposé d'ajouter à son activité commerciale un point d'information. Il devait d'ailleurs préciser par écrit son projet qui doit être encore discuté (*lire ci-dessous*). Après ces précisions le compte rendu est approuvé.

1 - Intercommunalité

Les trois communes de l'ex-CCVG reprenant toutes les compétences qui n'ont pas été reprises par la communauté de communes du canton de La Chambre (4C), il faut que ces

communes trouvent une façon de les gérer. Le conseil municipal refuse l'idée de création d'un syndicat intercommunal qui regrouperait les 3 communes, et émet le vœu de création d'un syndicat avec Saint-Alban ou, à défaut, de la mise en place d'un conventionnement entre les deux communes villaranches, et de discuter du seul dossier du centre équestre avec les communes de Saint-Alban et de Sainte-Marie.

2 - Commissions communales

Le conseil municipal est informé que des personnes se sont inscrites dans les commissions communales créées le 25 avril 2014 et notamment Éric Verney, spécialiste des langues arpitanes, proposé par Arnaud Jansen. Par ailleurs, sur proposition de Benoît Ferroud, une sous-commission de la commission travaux et vie quotidienne, appelée « optimisation des énergies publiques » est créée pour étudier la réduction de la consommation d'énergie. Cette sous-commission comprend Benoît Ferroud (responsable), Marcel Malburet et Philippe Martin-Cocher (Patrick Martin-Fardon et Gilbert Pautasso sup-

pliants). Par contre, conformément à la loi, la demande de Christophe Mayoux, qui souhaitait faire partie de la commission domaine skiable, est refusée.

3 - Secrétariat de mairie

Pour remplacer Marina de Boisvilliers (emploi d'avenir) qui sera en congé maternité du 16 juin au 31 décembre 2014, le conseil municipal décide de recruter à temps complet un remplaçant sur la même base de salaire. Un appel à candidatures se fera par affichage en mairie, à Pôle emploi et au centre de gestion de la Savoie.

4 - Agence postale

Le 8 juin 2012 le conseil municipal a créé un emploi (CDD) d'adjoint administratif 2^e classe, à temps non complet (17 heures par semaine car la loi impose que les contrats à temps non complet, dans les communes de moins de 1 000 habitants, soient inférieure à 17 h 30), pour assurer le poste d'accueil à l'agence postale. Le conseil décide de renouveler ce CDD qui arrive échéance le 22 juillet 2014 pour une durée de 24 mois aux mêmes conditions.

5 - Tarifs de location des salles communales

La salle des fêtes, la salle du club enfant et le bâtiment d'accueil de La Pierre étant maintenant gérés par la commune, le conseil décide de fixer comme suit les tarifs de location :

- bâtiment d'accueil de La Pierre : 100 euros la journée ou le week-end ; pour les casiers à ski : 30 euros pour 4,5 m², 50 euros (7 m²), 60 euros (8 m²) (location mensuelle) ;

- club enfants : 100 euros pour la journée ou le week-end ;

- salle des fêtes (Marcel Malburet s'abstenant) : gratuit pour les associations situées à Saint-Colomban, Saint-Alban et Sainte-Marie ; 220 euros pour les associations du canton ; 385 euros pour les associations hors canton ; 220 euros pour les habitants de la commune ; 330 euros pour les habitants extérieurs à la commune.

Pour les cautions, le conseil les fixe (Patrick Martin-Fardon s'abstenant) à 1 500 euros pour la salle du club enfants et 2 500 euros pour la salle des fêtes (avec une attestation d'assurance en plus de la caution).

6 - Activité commerciale

Concernant la demande de Christel Martin-Cocher qui souhaite implanter une activité commerciale au sommet du col du Glandon, Pierre-Yves Bonnivard précise qu'il faudra prendre en compte la fête du col qui aura lieu le 30 et 31 août et les manifestations définies par arrêté préfectoral. Il demande à Christel Martin-Cocher de ne pas donner de publicité touristique et de louer mensuellement le terrain pour 1 euro symbolique. Gilbert Pautasso ne comprend pas pourquoi on ne pourrait pas lui laisser distribuer des publicités, tandis que Patrick Martin-Fardon propose qu'il distribue les prospectus des manifestations qui ont lieu dans la commune, s'il veut bien le faire,

mais sans lui imposer. Arnaud Jansen propose d'augmenter les tarifs pour éviter l'arrivée de trop de marchands et de commerçiaux au col du Glandon. Il est précisé que les commerçants doivent faire une demande en mairie et qu'il sera alors temps d'étudier leurs propositions. En fin de compte le conseil donne son accord pour cette implantation.

7 - Vente de terrains

Le conseil municipal est informé que la commune a reçu une proposition de vente de terrains des Consorts Tardy pour un montant de 16 945,10 €. Pierre-Yves Bonnivard indique qu'il va demander au notaire s'il est possible de repousser la vente pour l'inscrire au budget 2015.

8 - SDES

En 2010 la loi a imposé au Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES) l'instauration, la perception et le contrôle de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité. Depuis 2012, le SDES verse trimestriellement aux 257 communes bénéficiaires 97 % du produit de cette dernière. Or une loi de 2013 (applicable au 1^{er} janvier 2015) va entraîner une réduction des recettes financières des communes (6 000 euros perçus par Saint-Colomban l'an dernier) et une diminution de la redevance d'investissement versée par ERDF au SDES, dès 2017. En conséquence le conseil municipal s'associe à la motion du SDES qui exprime le désaccord des élus communaux sur les modifications de la loi de 2013.

9 - Questions divers

Le conseil municipal :

- attribuer une 2^e avance de trésorerie de 9 000 euros à l'OT ;
- désigne Emmanuel Bellot-Mauroz (et, si ce dernier n'est pas joignable, Marcel Malburet) pour gérer le service technique qui comprend Pascal Bozon et Philippe Gobin ;

- ne préemptera sur une transaction, à Lachenal, entre les Consorts Favre-Mot et Gaston Émieux ;

- décide d'adhérer à l'Association des maires ruraux de Savoie (95 euros) ;

• demande une étude (aux frais du demandeur) avant de se prononcer sur la requête de Mme Bret-Vitoz qui veut s'ancrer dans le mur de soutènement de la route communale au Martinan afin d'éviter les infiltrations d'eau entre le terrassement et la route (travaux qui n'étaient pas au permis de construire en 2012).

Par ailleurs, le conseil municipal est informé :

- que René Mugnier a apporté de nouvelles pièces dans le litige concernant la vente du gîte l'Éterlou ;

- que la commune est propriétaire d'un terrain en bien non délimité (Les Moulins), et qu'il y a quelques années la famille Sornet a vendu le chalet implanté sur cette parcelle à des personnes qui aujourd'hui souhaitent revendre ce chalet et leur part de terrain. Mais l'indivision bloque cette vente ;

- que la commune va hériter (terrains et maison à La Pierre) suite au décès de Virginie Girard-Buttaz (propriétaire) ;

- qu'une convention va être signée entre la commune et Catherine Davoine pour la coordination de la fête du col.

En fin de réunion, Christophe Mayoux demande : à quelle structure est rattachée Nicole Martin-Cocher la secrétaire de l'ex-CCVG (réponse : au secrétariat de la 4C) ; comment vont se prendre les décisions dans le nouveau fonctionnement entre les 2 communes des villards (réponse : le financement du syndicat à créer viendra des deux communes. Dans le cas d'un conventionnement, les décisions seront prises par les commissions qui se réuniront pour les projets, puis les communes délibéreront) ; si dans les autres communes la gratuité des salles est la même que chez nous (réponse : le principe est le même pour les associations).

De son côté, Jacqueline Communal signale des infiltrations d'eau dans l'église et dans les chapelles du Martinan et de Valmaure.

Lire la suite page 14

SAINT-COLOMBAN

Les commissions et les délégués

Liste des délégués de la commune dans les organismes extérieurs et composition des commissions communales avec, entre parenthèses, les délégués ou les membres suppléants, et, en italiques, les membres de la société civile.

► **DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS** : • AFPI : Cédric Émieux (P.-Y. Bonnivard) ; • Association des communes forestières : Philippe Martin-Cocher (P.-Y. Bonnivard) ; • 4C : P.-Y. Bonnivard et G. Pautasso ; • Contrat de rivière Romanche : Cédric Emieux (P. Martin-Fardon) ; • Correspondant Défense : A.-K. Favre-Bonté ; • Espace Belledonne : Cédric Emieux (P.-Y. Bonnivard) ; • Maison du tourisme : P.-Y. Bonnivard, S. Ramos Camacho, A. Jansen, P. Martin-Fardon, A.-K. Favre-Bonté, G. Pautasso, E. Bellot-Mauroz, Ph. Martin-Cocher (M. Malburet) ; • Sirtomm : Ph. Martin-Cocher (E. Bellot-Mauroz) ; • Sivav : P.-Y. Bonnivard (S. Ramos Camacho) ; • Syndicat du pays de Maurienne : P.-Y. Bonnivard (M. Malburet).

► **COMMISSIONS COMMUNALES** : • Agriculture et forêt : C. Émieux, A.-K. Favre-Bonté, Yves Bonnivard (*Adrien Maurino*) ; • Appels d'offres : P.-Y. Bonnivard, P. Martin-Fardon, M. Malburet, G. Pautasso ; • CCAS : P.-Y. Bonnivard, A.-K. Favre-Bonté, G. Pautasso, Angèle Martin-Cocher, S. Ramos Camacho, *Josette Rostaing-Troux*, Viviane Arioli ; • Langue et culture arpitanes : A. Jansen, *Gérard Rostaing-Troux*, *Martine Ferroud*, Ch. Mayoux, Éric Vernet (Cuines), Gilbert Martin-Cocher ; • Domaine skiable : P.-Y. Bonnivard, A.-K. Favre-Bonté, S. Ramos Camacho, Ph. Martin-Cocher, C. Émieux, M. Malburet, E. Bellot-Mauroz ; • Finances (budget, impôts) : G. Pautasso, A. Martin-Cocher, Ph. Martin-Cocher, *Jean-Marc Chanteloup*, Jean-Marie Dufour, Ch. Mayoux, Jeanine Martin-Garin ; • Gîtes communaux (DSP Patrick Barnay) : P. Martin-Fardon, S. Ramos Camacho, A. Martin-Cocher, A. Jansen, J.-M. Chanteloup, *Céline Rostaing-Troux*, Ch. Mayoux ; • Personnel administratif : P.-Y. Bonnivard, A.-K. Favre-Bonté ; • Personnel technique : E. Bellot-Mauroz, P.-Y. Bonnivard, M. Malburet ; • Immobilier, tourisme, relations externes : M. Malburet, P. Martin-Fardon, Ph. Martin-Cocher, Cédric Émieux, Michel Favre-Trosson, J.-M. Chanteloup, *Martine Ferroud*, *Céline Rostaing-Troux*, Ch. Mayoux, Yves Bonnivard ; • Tourisme (relations internes, diffusion de l'image de Saint-Col) : A. Jansen, A.-K. Favre-Bonté, S. Ramos Camacho, *Martine Ferroud*, *Céline Rostaing-Troux*, Ch. Mayoux ; • Travaux, vie quotidienne : E. Bellot-Mauroz, M. Malburet, A. Jansen, P. Martin-Fardon, Guy Émieux, Ch. Mayoux.

■ BRÈVES

► **IMMOBILIER (LA PERRIÈRE)**. Le 21 mai 2010 l'ex-CCVG avait confié à la société Privilège hôtels et Resorts la gestion de la résidence de tourisme de La Perrière. Pour mettre fin à ce contrat le 2 juillet 2012. Si la société en question a accepté cette « dénonciation » de la convention, elle a toutefois réclamé le paiement des sommes lui étant dues, selon les termes de cette convention, pour l'année 2012 (quelque 100 000 euros). Une demande de qui est restée en « souffrance » durant toute l'année 2013 et qui a resurgi en janvier dernier dans les discussions liées aux conséquences financières, pour les communes, du passage de la CCVG à la 4C... Cette facture (qui devra probablement être réglée en grande partie par Saint-Colomban qui doit récupérer ces bâtiments), résulte du type de contrat (dit de mandat) passé avec cette société, dans lequel tout est à la charge du débiteur (l'ex-CCVG), la société de gestion se contentant de gérer... Amputé d'une partie de ses appartements (qui ont été jugés « insalubres » par manque d'entretien), cette résidence aurait généré en 2012 un chiffre d'affaires de 110 000 euros, les charges s'élevant au double.

► **IMMOBILIER (LE MOLLARET)**. A la page 3 du « Contrat de réservation préliminaire à une vente en l'état futur d'achèvement », on pouvait lire, il y a quelques semaines, que les travaux de construction « doivent être achevés, dans le courant du 4^e trimestre 2014 pour les bâtiments A à F et au 4^e trimestre 2015 (à confirmer) pour les bâtiments G et H... ». Les appartements seraient actuellement hors d'eau et hors d'air.

Comptes rendus des conseils Saint Colomban

Suite de la page 13

Séance du 2 juin 2014

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (27 juin 2014), le texte qui suit a été rédigé par Le Petit Villarin.]

Absent : Cédric Émieux (procuration à Pierre-Yves Bonnivard). Un seul point était à l'ordre du jour : le statut des 5 employés de l'ex-CCVG (2 personnels titulaires affectés au service technique et 3 personnels contractuels affectés à l'école intercommunale). Les compétences liées à ces fonctions (voirie, école) n'ayant pas été

reprises par la communauté de communes du canton de La Chambre (4C), le conseil municipal décide (Sandrine Ramos Camacho ne prenant pas part au vote) :

- de créer 5 postes équivalents, soit 2 postes d'adjoint technique 1^{re} classe à temps complet, 1 poste (temps complet) d'agent territorial spécialisé d'école maternelle (Atsem), 1 poste (temps partiel) de surveillant de cantine et 1 poste (temps partiel) d'agent d'animation ;
- de nommer sur ces postes : Stéphane Bozon et Jean-Baptiste Brosson comme agents techniques 1^{re} classe, Céline Mangano, Atsem, Christelle Martinato, surveillante de cantine, et Laëtitia Cirette,

Séance du 13 juin 2014

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (27 juin 2014), le texte qui suit a été rédigé par Le Petit Villarin.]

Absentes : Angèle Martin-Cocher et Anne-Karine Favre-Bonté (procuration à Sandrine Ramos Camacho).

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 16 mai 2014 après la prise en compte d'une remarque de Philippe Martin-Cocher sur le point « Intercommunalité, création d'un syndicat » : remplacer Saint-Colomban par Sainte-Marie-de-Cuines. Remarque également de Patrick Martin-Fardon sur le nombre de présents : 9 au lieu de 11.

1 – Délégation du maire

La sous-préfecture demandant des précisions concernant la délibération adoptée le 25 avril 2014, le conseil municipal décide (7 voix pour, 2 voix contre : Cédric Émieux et Patrick Martin-Fardon, et 1 abstention) :

- de supprimer la délégation autorisant le maire à fixer le tarif des droits de voirie et de stationnement ;
- de fixer à 120 000 euros le seuil en deçà duquel le maire a délégation pour préempter au nom de la commune ;
- de préciser que le maire a reçu délégation pour ester en justice au nom de la commune devant « toute juridiction ».

2 – Commission communale
Suite à une demande de la sous-préfecture, le conseil municipal élit (vote à bulletin secret) les membres de la com-

agent d'animation. Ces créations et ces nominations, qui ont reçu l'avis favorable du centre technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale, seront effectives à partir du 1^{er} juillet 2014 après délibération de la 4C.

Par ailleurs, le conseil municipal approuve la convention établie entre les communes de Saint-Colomban et de Saint-Alban qui stipule les conditions de mise à disposition des 2 adjoints techniques 1^{re} classe (Stéphane Bozon et Jean-Baptiste Brosson) à la commune de Saint-Alban pendant 25 % de leur temps que la commune de Saint-Alban prendra en charge (salaires et charges comprises). Durant cette mise à disposition, ces agents seront placés sous l'autorité du maire de Saint-Alban. Cette convention est valable jusqu'au 31 octobre 2014.

mission communale des appels d'offres : Patrick Martin-Fardon, Marcel Malburet et Gilbert Pautasso (titulaires) ; Philippe Martin-Cocher, Emmanuel Bellot-Mauroz et Cédric Émieux (suppléants). Le maire en est le président de droit. En cas de besoin, la présidence sera assurée par Marcel Malburet.

3 – Indemnités de fonction

Le conseil municipal adopte (6 voix pour et 4 abstentions : Pierre-Yves Bonnivard, Gilbert Pautasso, Anne-Karine Favre-Bonté et Patrick Martin-Fardon) les indemnités de fonction : 17 % de l'indice 1015 pour le maire (646,25 € mensuels) et 6,6 % du même indice (250,90 €) pour les trois adjoints (Gilbert Pautasso, Anne-Karine Favre-Bonté et Patrick Martin-Fardon) (*lire page 17*).

4 – Questions diverses

Le conseil municipal décide :

- d'attribuer une troisième avance de trésorerie de 9 000 euros à l'office de tourisme ;
- de reporter l'examen du rapport de la CLECT (attributions de compensation), demandant à cette commission de refaire les calculs de la base zéro des charges transférées, en 2013, comme pour 11 autres communes du canton (*lire page 11*) ;
- de fixer à 80 euros la journée la location de la salle Jeannolin (Martinan) pour les habitants de Saint-Alban et de Saint-Colomban et d'appliquer le principe de la gratuité pour les associations des deux communes (cette salle ne sera pas louée à des habitants ou à des associations de toutes autres communes) ;
- d'adhérer (50 euros) à l'association Acteurs publics contre les emprunts toxiques ;
- d'accepter la proposition de l'Association des Villarins et

amis des Villards qui souhaite poser un bassin en bois au Prin, sur un terrain communal, à condition que ce bassin ne soit pas raccordé au réseau d'eau potable ;

- de nommer Marcel Malburet, conseiller municipal, référent pour le plan d'eau, chargé des relations avec les pompiers et la gendarmerie et de viser, chaque semaine, la main courante tenue par les surveillants de baignade ;
- de mettre à la disposition des deux surveillants de baignade le gîte communal situé au Chef-Lieu (au-dessus de la mairie) ;
- de participer à hauteur de 200 euros maximum à l'apéritif lors de la venue de Mgr l'évêque de Maurienne le 22 juin à Saint-Colomban ;

- le principe de la vente de la partie communale (387 m²) d'un bien non délimité situé aux Moulins afin de faciliter la vente d'un chalet ;

- de ne pas se positionner en tant que collectivité pour la subvention DETR sur le projet de la fumière (pas la possibilité de financement à l'heure actuelle et projet porté par la l'ex-CCVG), une demande semblable pour le projet de la patinoire synthétique, lui, n'ayant pas été retenue.

Enfin le conseil municipal décide d'adopter la représentation suivante au sein du syndicat intercommunal qui doit être créé entre les deux communes villarines pour gérer les compétences de l'ex-CCVG qui n'ont pas été reprises par la 4C : 5 délégués pour Saint-Colomban et 3 pour Saint-Alban.

En fin de réunion Sandrine Ramos Camacho fait le compte rendu de la réunion du conseil syndical du Sivav (3 juin 2014) (*lire ci-contre*).

SIVAV

Bernard Covarel, président

Suite aux élections municipales le comité syndical du Sivav a procédé le 3 juin dernier à la mise en place de son bureau (1).

Après que Maurice Bozon, président sortant, ait rappelé « l'importance de l'esprit fédérateur qui a permis la concrétisation des liaisons » des domaines skiables et souhaité que « le Sivav perdure dans cet esprit de partage et de réflexion sur l'aménagement du territoire », Robert Balmain, doyen d'âge, a présidé l'élection du président. Trois candidats se sont déclarés : Colette Charvin, Bernard Covarel, Bernard Balmain, tous les trois vice-présidents sortants. Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, est intervenu pour rappeler que conformément à la loi, « dans un premier temps », c'était les communes des Villards qui étaient adhérentes du Sivav. Puis il a interpellé les candidats pour connaître leur programme car, selon lui, le Sivav doit « porter à nouveau un projet commun pour renforcer la structure du massif Arvan-Villard ».

Colette Charvin, qui avait regretté l'an passé « le peu d'implication des élus, (...) et le manque d'assiduité de certains élus bénéficiant d'inseminés », a répondu : « Nous devons défendre notre spécificité montagne, non seulement dans le tourisme d'hiver, mais également dans celui d'été, en maintenant les emplois, et également dans la vie de tous les jours. L'équipe mise en place devra œuvrer dans un intérêt collectif avec une gouvernance plus affirmée ». Bernard Covarel et Bernard Balmain ont eux indiqué souhaiter poursuivre la politique intercommunale engagée jusqu'à ce jour.

Après ces réponses quelque peu convenues..., et 3 tours de scrutin, Bernard Covarel a été élu président du Sivav (5 voix pour, 4 voix pour Colette Charvin et 1 abstention), Bernard Balmain s'étant retiré au 3^e tour.

Les statuts du Sivav prévoient l'élection de 5 vice-présidents, chaque vice-président représentant deux communes : Albiez-le-Jeune et Albiez-Montrond ; Jarrier et Saint-Pancrace ; Fontcouverte et Villarembert ; Saint-Sorlin-d'Arves et Saint-Jean-d'Arves ; Saint-Alban et Saint-Colomban. Ont été respectivement élus : Colette Charvin, Gilbert Derrier, Jean Didier, Bernard Balmain et Pierre-Yves Bonnivard (2).

(1) Présents : délégués titulaires : Marie-Sophie Le Biez, Jean Didier, Bernard Anselme, Colette Charvin, Jean-Paul Balmain, Danielle Covarel, Bernard Balmain, Jean-Pierre Berthier, Pierre-Yves Bonnivard, Patricia Valcke ; délégués suppléants : Bruno Rambaud, Bernard Covarel, Éric Vaillaut, Pascal Sibué, Robert Truchet, Robert Balmain, Gilbert Derrier, Sandrine Ramos Camacho. Étaient également présents : Marc Picton, président de la communauté de communes de l'Arvan, Jean-Michel Reynaud, maire d'Albiez-le-Jeune et Michel Brunet, ancien maire d'Albiez-le-Jeune.

(2) A la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 13 juin 2014, Pierre-Yves Bonnivard et Sandrine Ramos Camacho, rendant compte de cette élection, ont indiqué que Patricia Valcke, déléguée de la commune de Saint-Alban au conseil syndical du Sivav, avait décliné la proposition de Pierre-Yves Bonnivard d'être vice-présidente estimant – en substance et à titre personnel – que le Sivav ne jouait plus tout à fait le rôle qui avait été le sien, il y a quelques années, en œuvrant pour le développement d'un tourisme Arvan-Villard équilibré été-hiver.

Étonnantes pratiques, étonnantes statuts

Aussitôt élu vice-président du Sivav, Pierre-Yves Bonnivard a indiqué que, compte tenu de ses fonctions (maire de Saint-Colomban et vice-président de la 4C), il laisserait la vice-présidence du Sivav à la déléguée suppléante de Saint-Colomban (Sandrine Ramos-Camacho) « dès que toutes les structures seront installées sereinement ». Voilà une démarche surprenante car on ne voit pas en vertu de quoi une fonction pourrait se transmettre du titulaire au suppléant. Étonnantes pratiques...

L'élection de Bernard Covarel présente un autre cas insolite : là, c'est un délégué suppléant

(Bernard Covarel, adjoint au maire de Fontcouverte, est délégué suppléant de cette commune au Sivav) qui a été directement élu président alors que le délégué titulaire de cette commune (Bernard Anselme) était présent. Étonnantes statuts...

Ce qui explique peut-être pourquoi, dans la discussion précédant l'élection du président, Robert Balmain (maire de Saint-Sorlin-d'Arves) a souhaité une modification des statuts quant à la représentativité des communes, demandant que deux délégués titulaires se substituent à un délégué titulaire et un délégué suppléant. Ce serait effectivement plus clair.

PARET-GRIS Olivier

USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 48 78
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Laurent MARTIN-COCHER

Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Energies renouvelables
Ventilation - Vmc

Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 59 61 - 04 76 26 71 11

la mure bianco

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage

PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

SAINT-ALBAN

Séance du
11 avril 2014

Tous les conseillers présents. Le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 avril 2014.

1 – Délégations de fonction et de signature

Le conseil municipal donne délégation au maire, ou à défaut au premier adjoint, pour signer au nom de la commune les actes notariés ou administratifs pendant toute la durée de leur mandat. La question des délégations de fonction et de signature des adjoints et des conseillers est reportée à la prochaine réunion.

2 – Délégués de la commune
(Lire ci-dessous)3 – Commissions communales
(Lire ci-dessous)

4 – Syndicat intercommunal

Le conseil est informé de la situation de l'intercommunalité suite à une réunion qui s'est tenue le 8 avril au siège de la 4C en présence de Claude André, président de la 4C, des représentants des conseils municipaux des 3 communes de l'ex-CCVG, et de M. Dumollard (Asadac).

Un certain nombre de compétences de l'ex-CCVG n'ont pas été reprises par la 4C : le tourisme (office de tourisme, résidence de La Perrière, bâtiment d'accueil de La Pierre, gîte du presbytère de Saint-Alban, adhésion au Sivav) ; l'agriculture (AFP) ; les ordures ménagères ; la voirie (création, entretien, déneigement) ; les équipements et les bâtiments (comme l'école primaire des Villards, les bibliothèques, le centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines, l'ancienne école du Premier-Villard) ; les transports (transports scolaires et navettes touristiques de Saint-

Colomban) ; la participation au service départemental incendie et secours.

La situation financière actuelle de l'ex-CCVG a été faite selon les données communiquées à ce jour par le secrétariat de la 4C (factures à régler émises entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2014, encours de la dette, annuités et intérêts 2013, budget des gîtes, rappel de la société Privilège, déficit du compte administratif 2013).

Le conseil est ensuite informé qu'un conseil communautaire de la 4C se tiendra le 18 avril 2014 avec notamment à l'ordre du jour le transfert des biens et du personnel aux communes de Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie. Pour cette réunion, des projets de conventions afférentes au transfert des biens et personnels aux trois communes ont été rédigées. La 4C remettrait à disposition de Saint-Colomban, à titre gratuit, le local des pompiers, le garage des véhicules techniques communaux, les bureaux administratifs du Martinan, la salle des fêtes et la Maison du tourisme, le bâtiment d'accueil de La Pierre, la résidence de La Perrière. La commune aurait droit de gestion, reconstruction, démolition... et percevrait les produits mais ne pourrait pas vendre les bâtiments. Si elle n'en avait plus l'usage, la 4C les reprendrait. Exactement les mêmes conditions de mise à disposition pour le centre équestre de Sainte-Marie dont Gilberte Girard indique qu'il avait une vocation cantonale.

La 4C remettrait à la commune de Saint-Colomban (fin de mise à disposition) l'école primaire et la salle du club enfants. La commune se substituerait à la 4C dans tous les actes, y compris les contrats d'emprunts. Dans les mêmes conditions, la 4C remettrait à la commune de Saint-Alban le presbytère et l'ancienne école du Premier-Villard.

Des projets de statuts d'un syndicat intercommunal des 3 com-

munes de l'ex-CCVG ont été travaillés par l'Asadac. Les 3 communes devaient se prononcer sur leur validité en février 2014. Le conseil municipal de Sainte-Marie les a adoptés à l'unanimité. Les conseils municipaux des 2 communes des Villards n'en ont pas été saisis jusqu'à là.

Le conseil municipal de Saint-Alban souhaite (5 voix pour et 1 abstention) que ce syndicat permette de gérer la situation de l'ex-CCVG : assurer les dépenses de fonctionnement 2014 non reprises par la 4C (salaires des personnels en particulier), gérer la question de la dette, des bâtiments, des matériels. Il propose que sa durée soit limitée au 31 décembre 2014 avec extension possible si nécessaire.

Il estime qu'un travail est nécessaire pour déterminer les ressources financières permettant de calculer le coût du retour aux communes des compétences non reprises par la 4C et, sur proposition de Nicole Roche et Patricia Valcke, émet le vœu qu'un audit soit réalisé sur la situation financière et patrimoniale de l'ex-CCVG par un cabinet indépendant.

5 – Règlement intérieur

Le règlement intérieur du conseil municipal de Saint-Alban (version en vigueur au 29 mars 2014) est supprimé (6 voix pour et une abstention).

6 – Employés communaux

Le conseil municipal fait le point de la situation des employés communaux. Nathalie Darves-Blanc est en disponibilité jusqu'au 18 octobre 2014. Emmanuel Bellot-Mauroz est en disponibilité jusqu'au 31 mai 2015. Le contrat à durée déterminée de Mme Levasseur (poste complémentaire d'agent administratif, durée de travail 17 h 30, indice majoré 350) se termine le 5 mai 2014. Le conseil renouvelle ce contrat pour 6 mois dans les mêmes termes. Sur proposition de Patricia Valcke, et afin d'examiner la possibilité de la présence de Mme Levasseur une journée entière dans la commune, contact sera pris avec la municipalité de Montvernier où elle exerce aussi une fonction de secrétaire de mairie.

Le contrat à durée déterminée de M. Pelard (directeur général des services, durée de travail 35 heures, indice majoré 581) se termine fin avril. Le délai de préavis pour y mettre fin est dépassé. Ce contrat est renouvelé pour 2 mois, avec résiliation à l'issue des 2 mois et redéfinition du poste : poste d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité, attaché prioritairement au classement et à l'archivage des dossiers (6 voix pour et 1 abstention). Enfin M. Unger a été recruté le 1^{er} avril 2014 pour 6 mois (agent des services techniques, durée de travail 35 heures, indice majoré 338).

7 – ONF

L'année 2014 est une année de renouvellement et de signature,

pour 15 ans, du document d'aménagement forestier entre la commune et l'ONF. Un état des lieux de la forêt communale sera fait hectare par hectare par l'ONF et un premier bilan présenté au conseil municipal en mai. Une réunion élus - ONF aura lieu à l'automne avant la rédaction finale du document de l'aménagement forestier sur laquelle le conseil municipal délibérera lors d'une 3^e réunion. Rappel du montant du programme d'action 2014 : 22 280 euros comprenant des travaux sylvicoles, des coupes sur la parcelle S (à l'Envers) et l'entretien des pistes (forêt du Nant jusqu'à la dernière plate-forme carrossable ; piste de la Molletaz ; piste de l'Échaut jusqu'aux Granges ; réouverture de la route après l'hiver, en été passage de l'éparreuse pour l'entretien des talus, si possible tous les 2 ans ; route du Monthion, entretien financé

pour 1/3 par Saint-Alban, 2/3 par Saint-Étienne-de-Cuines). Le conseil municipal autorise le maire à signer des devis de travaux programmés, pour un montant de 10 052 euros.

8 – Questions du public

- Sur le fleurissement : les fleurs ont été commandées avant les élections municipales ; reprise de contact nécessaire avec l'association « Saint-Alban en fleurs » pour envisager d'associer des bénévoles aux actions de fleurissement ;
- Coût du 4 X 4 nouvellement livré (commandé avant les élections municipales) : 37 230 euros TTC ;
- Heures d'ouverture de la mairie : elles seront déterminées lors d'un prochain conseil municipal. Mais dans cette période transitoire la porte de la mairie est ouverte de 8 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 15 h 30 et il est répondu aux appels téléphoniques dans ces horaires-là.

Séance du
28 avril 2014

Absents : Jean Bijasson et Patricia Valcke (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

1 – Délégations

de fonction et de signature

La délégation de signature au maire, adoptée le 11 avril 2014, étant générale, il est nécessaire de la préciser. Le maire est chargé, pour la durée du mandat et par délégation du conseil municipal, de prendre toute décision nécessaire pour réaliser tout placement de fonds, de prendre toute décision nécessaire concernant les marchés de travaux qui peuvent être passés sans formalité préalable compte-tenu de leur montant, d'exercer au nom de la commune les droits de préemption, et de représenter la commune en justice dans les cas définis par le conseil municipal. En cas d'empêchement du maire, les compétences déléguées au maire pourront faire l'objet de l'intervention du 1^{er} adjoint.

Daniel Quézel-Ambrunaz, 1^{er} adjoint, est délégué à titre permanent pour remplir les fonctions suivantes : officier de l'état civil, finances (ordonnancement des dépenses et émissions de titres), voiries, bâtiments publics, patrimoine communal, gestion des personnels et des matériels, gestion du cimetière, défense incendie, équipement de loisirs, eaux et forêts.

Patricia Valcke, deuxième adjoint, est déléguée à titre permanent pour remplir les fonctions suivantes : officier de l'état civil, finances (ordonnancement des dépenses et émissions de titres), urbanisme, tourisme, agriculture et pâturage, maintenance du site Internet.

Nicole Roche, conseillère municipale, est déléguée à titre permanent pour remplir les fonctions suivantes : finances (ordonnancement des dé-

penses et émissions de titres), budgets et finances, présidence de la commission des finances. Annie Bordas, conseillère municipale, est déléguée à titre permanent pour remplir les fonctions suivantes : CCAS.

Toutes ces délégations ont été adoptées par 5 voix pour et une abstention.

2 – Indemnités de fonction

Le conseil municipal adopte (4 pour, une abstention, une voix contre : Nicole Roche qui ne souhaite pas qu'une indemnité lui soit attribuée) les indemnités mensuelles brutes du maire, des adjoints et de la conseillère municipale déléguée aux budgets et finances (Nicole Roche) (lire page 17). Le calcul de ces indemnités a été fait pour rester dans l'enveloppe budgétaire de 2013, soit 13 502,39 € réalisés.

3 – Comptes administratifs 2013

Le maire ne participant pas aux votes, le conseil municipal :

- adopte (5 voix pour) les comptes administratifs (CA) des budgets annexes de la chaufferie (qui monte avec le solde 2012 un déficit de 7 299,47 €), du commerce (excédent de 53 557,37 €) et du CCAS (excédent de 3 087,50 €) ;

- adopte (4 voix pour et 1 abstention) le CA du budget principal : Nicole Roche souhaiterait que le CA puisse prendre en compte l'intégralité du montant des travaux engagés en 2013 et restant à payer ou à effectuer en 2014, estimés à 290 582 euros.

Le report de l'exercice 2012 (518 790,19 € dont 300 000 euros ont été affectés aux recettes d'investissement et sont inclus dans les 435 636,88 €) permet d'affecter 95 351,35 € au budget 2014.

4 – Budget primitif 2014

Le conseil est informé que l'exercice 2013 étant déficitaire, le solde cumulé 2012-2013 (95 351,35 €) doit abonder les recettes d'investissement. Ce qui reste à réaliser des travaux

SAINT-ALBAN

Les commissions
et les délégués

Liste des délégués de la commune dans les organismes extérieurs et composition des commissions communales avec, entre parenthèses, les délégués ou les membres suppléants, et, en italiques, les membres de la société civile.

► DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS : • AFPI : Jacqueline Dupenloup (Annie Bordas) ; • Association des communes forestières : Daniel Quézel-Ambrunaz (Jean Bijasson) ; • 4C : Jacqueline Dupenloup et Daniel Quézel-Ambrunaz ; • Conseil d'école : Annie Bordas ; • Espace Belledonne : Jacqueline Dupenloup (*Michel Donda*) ; • Maison du tourisme : Patricia Valcke ; • SEM du Bacheux : Daniel Quézel-Ambrunaz (Patricia Valcke) ; • Sirtomm : Daniel Quézel-Ambrunaz (Jean Bijasson) ; • Sivav : Patricia Valcke (Jacqueline Dupenloup) ; • Syndicat du pays de Maurienne : Jacqueline Dupenloup (Patricia Valcke).

► COMMISSIONS COMMUNALES : • Appels d'offres : Daniel Quézel-Ambrunaz, Jean Bijasson, Jacqueline Dupenloup, Patricia Valcke (Annie Bordas, Gilberte Girard et Nicole Roche) ; • CCAS : Jacqueline Dupenloup, Nicole Roche, Annie Bordas, Gilberte Girard ; • Finances (budget, impôts) : Nicole Roche, Jacqueline Dupenloup, Patricia Valcke, Gilberte Girard, Jean Bijasson ; • Sentiers : en cours de constitution.

Comptes rendus des conseils

Saint-Alban

Suite de la page 15

2013 (cimetière, station d'épuration) va représenter une part importante du budget 2014, peu d'investissements nouveaux seront possibles en 2014. Les dotations et participations (département, État) sont d'autant plus en baisse que Saint-Alban n'est plus considérée par le département comme une commune défavorisée. Nicole Roche présente ensuite le budget 2014 (*lire ci-dessous*). Le montant des dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement, s'élève à 334 565 euros. Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 216 829 euros. Le montant du principal poste de dépenses d'investissement (immobilisations en cours) est de 310 582 euros. Il inclut 290 582 euros déjà affectés, pour les travaux engagés en 2013 et restant à payer ou à effectuer. Le montant réel des dépenses d'investissement encore non affectées pour l'année 2014 (projets nouveaux) est faible. Le budget est présenté en équilibre grâce à un emprunt de 193 062,63 euros, qui ne sera contracté qu'après vérification de la réalité des besoins budgétaires, en milieu d'exercice. Le conseil municipal adopte (5 voix pour et une abstention) ce budget primitif. Une suspension de séance de 10 minutes permet de recueillir quelques observations du public sur le budget 2014.

5 – Communauté de communes

Jacqueline Dupenloup fait le compte rendu de la réunion du 18 avril dernier. Elle donne la composition du bureau de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) (*lire page 10*). Les 3 communes de l'ex-CCVG ont demandé que les délibérations pour le transfert de biens et de personnel aux communes de Saint-Colomban, Saint-Alban et Sainte-Marie, suite à la non reprise des compétences tourisme, voirie, école, etc., soient reportées à une autre séance du conseil communautaire car les conventions proposées ne peuvent convenir.

Elle précise que les maires des 3 communes ont rencontré M. le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne et M. le préfet, qui leur demandent de poursuivre rapidement leur travail de clarification de la situation des finances, des bâtiments, des personnels de l'ex-CCVG, en examinant d'abord tout ce qui peut être réglé entre les 2 communes villarinchères avant de travailler l'hypothèse de la création d'un outil syndical.

Une réunion réunira donc les représentants des 2 communes villarinchères avant de continuer le travail entre les 3 communes de l'ex-CCVG.

6 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- accepte la prise en charge d'un tiers de la facture du repas des anciens combattants du 8 mai prochain (pour environ 26 convives) ;
- ne donne pas suite à la proposition de La Poste (service Cohesio : visite de 10 minutes du facteur auprès de personnes isolées moyennant une somme payée par la commune pour chaque visite) considérant que l'aide aux personnes isolées est de la compétence du CCAS qui examinera la façon de l'organiser au mieux ;
- apportera (4 voix pour et 2 voix contre : Daniel Quézel-Ambrunaz et Patricia Valcke) la participation de la commune à la fête du col en mettant à disposition des organisateurs les deux tentes et l'employé communal le vendredi après-midi et le lundi, en souhaitant que des bénévoles des 2 communes participent au montage du matériel ;
- nomme (5 voix pour et 1 voix contre) Michel Donda (qui a déjà rempli cette fonction) comme délégué suppléant de la commune à l'association Espace Belledonne, et propose à Nicolas Revol (qui était également candidat) d'être l'animateur d'une commission communale des sentiers ;
- désigne Patricia Valcke comme déléguée suppléante au Syndicat du pays de Maurienne (nomination qui sera entérinée par la 4C le 28 avril 2014).

BUDGET 2014

SAINT-ALBAN

Terminer le cimetière et l'assainissement

Le budget 2014 de Saint-Alban s'élève à 551 393,02 € en fonctionnement et à 862 273,68 € en investissement.

En fonctionnement, côté dépenses, on trouve les charges à caractère général (133 105 euros), les charges de personnel (80 100, soit 23,9 % des dépenses réelles de fonctionnement), les charges financières (intérêts des emprunts, 9 765,52 €), et un virement pour les investissements de 216 829,54 €. Une très grande partie des recettes provient des impôts (379 888 euros, 68,9 %), des dotations générales de fonctionnement, et des attributions de compensation de la 4C (170 000 euros inscrits mais la commune pourrait recevoir davantage, *lire page 11*).

En investissement, les dépenses sont fortement engagées par l'exécution du budget 2013 avec des travaux réalisés (qui ont laissé un déficit de 320 925,23 € naturellement repris en 2014) ou entrepris et encore à régler (pour 262 725,36 €). Ces travaux concernent essentiellement l'extension du cimetière (à terminer) et la station d'épuration du Pied des Voûtes qui n'est pas finie : il reste entre autres à installer les bassins qui seront situés en contrebas de la route, entre la maison Jamet et le pont sur le torrent de Bacheux. Si on ajoute à cela le remboursement du capital de la dette (certes peu élevé, 40 864,48 €), les possibilités d'investissement de la nouvelle municipalité seront limitées. En recettes, outre des subventions qui sont encore à rentrer (peu : 14 013,41 €), cette section va bénéficier essentiellement de l'excédent de fonctionnement 2013 (en cumulé : 416 897,71 €), et du virement de la section de fonctionnement (216 829,92 €).

Si on totalise les dépenses que la commune doit couvrir par des ressources propres et le montant de ces ressources propres, il reste quelque 50 000 euros. Peu de projets donc (quelques réfections de voiries, des études pour l'aménagement du bâtiment qui abritait le café du Merlet...), d'autant que pour équilibrer le budget, il a fallu inscrire un emprunt de 193 062,43 euros qui ne serait toutefois réalisé que si c'était nécessaire. La dette de la commune au 1^{er} janvier 2014 était de 259 692 euros. A noter qu'aucun des emprunts en cours n'est considéré comme « toxique » même si certains d'entre eux ont été contractés auprès de Dexia.

Séance du 22 mai 2014

Absente : Nicole Roche.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

1 – Commissions communales

• Commission des appels d'offres. Il manque 1 titulaire et 1 suppléant. Patricia Valcke démissionne de la fonction de suppléante et devient titulaire. Annie Bordas et Gilberte Girard sont élues suppléantes. Cette commission est donc constituée de Jean Bijasson, Jacqueline Dupenloup, Daniel Quézel-Ambrunaz, Patricia Valcke (titulaires) et d'Annie Bordas, Gilberte Girard et Nicole Roche (suppléantes).

• Commission des impôts directs. Le conseil approuve (5 voix pour et 1 abstention) la liste de 12 titulaires et 12 suppléants proposée aux services fiscaux qui tireront au sort 6 personnes dans chaque catégorie. Cette liste comprend : titulaires : Gérard Bozon-Verduraz, Jacques Cartier-Lange, Patrick Cartier-Lange, Gilbert Quézel-Ambrunaz, Maryse Chaboud-Crouzaz, Joanny Darves, Christine Martin-Cocher, Simone Quézel-Ambrunaz, Christian Roche, Marc Clérin, Albert Cartier ; suppléants : Annie Chaboud-crouzaz, Viviane Campillo, Michel Donda, Michel Favario, Jérôme Jalbeaud, Nicolas Revol, Suzanne Routin, Gérard Valcke, Danielle Chaboud-Crouzaz, Chantal Frasse-Sombet, Béatrice Darves-Bornoz.

2 – Délégation de signature

La sous-préfecture demandant de préciser la délibération concernant la délégation de signature au maire adoptée le 28 avril 2014, le paragraphe sur les droits de préemption est supprimé jusqu'à une nouvelle délibération du conseil municipal. Concernant les droits d'ester en justice, est ajouté : « devant toute juridiction ».

3 – Intercommunalité

Un point est fait sur la situation des personnels, et lecture est faite du projet de convention « Agent technique », fixant les conditions de mise à disposition des employés de l'ex-CCVG à la commune de Saint-Alban dans le cas où Saint-Colomban deviendrait l'employeur. Le conseil municipal rappelle qu'il est favorable à la création d'un syndicat temporaire entre les 3 communes de l'ex-CCVG. Il est informé du refus du conseil municipal de Saint-Colomban d'envisager la création de ce syndicat à 3, et émet le vœu que soient enregistrées les modifications qu'il a apportées au texte de « mise à disposition des employés techniques ». Cette convention ne saurait dépasser la date du 31 octobre 2014, la création d'un Sivom entre les deux communes villarinchères étant la solution à privilégier pour la gestion des compétences revenant à ces deux communes. Il émet aussi le vœu que des discussions soient menées avec la commune de Sainte-Marie-de-Cuines afin de clôturer l'exercice des compétences qui ont été partagées par les 3 communes de 2008 à 2014.

4 – Taux d'imposition

Le conseil municipal reconduit les taux d'imposition (inchangés depuis 2007) : taxe d'habitation : 0,42 %, taxe foncière : 36,88 %, et taxe du foncier non bâti : 4,2 %.

5 – Office de tourisme

Lecture est faite d'une lettre de Céline Rostaing-Troux, présidente de l'office de tourisme (OT), reçue le 28 avril 2014. La commune de Saint-Alban est informée qu'elle n'était plus actuellement représentée au conseil d'administration de l'office de tourisme, la commune de Saint-Colomban ayant jugé nécessaire de reprendre dans l'urgence la gestion de l'OT.

6 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- approuve le devis de Serge Darves-Blanc pour rénover la croix du cimetière et la statue du



Christ (1 080 euros HT) ;

• arrête les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 heures ; permanence du maire et des adjoints sur rendez-vous ;

• crée un poste d'adjoint technique saisonnier du 16 juin au 15 septembre 2014 (période à moduler en fonction des impératifs des candidats), à temps partiel (20 heures par semaine) sur la base d'un indice brut 364. Par ailleurs le conseil municipal est informé :

• que la chaufferie au bois fonctionne au fioul. Un spécialiste de Chauffage par les énergies locales (Rochefort) est intervenu et a constaté un manque d'entretien ;

• de la visite du capitaine des pompiers de Saint-Jean-de-Maurienne à Saint-Colomban pour rencontrer les nouveaux élus de la vallée ;

• de la notification de deux jugements : Nathalie Darves-Blanc contre la commune de Saint-Alban qui est condamnée à payer 1 000 euros ; Michel Darves-Blanc et Rosette Cordel contre la commune de Saint-Alban : les plaignants sont condamnés à payer 2 000 euros à la commune ;

• d'une demande de passage sur une parcelle communale (au Bessay) déposée en mairie. Mais une demande de bouche à incendie a été faite pour le bas du Bessay. Le bassin du Bessay a été déposé avant les élections municipales (plus d'écoulement). Et une procédure judiciaire visant au désenclavement d'une habitation est en cours. Les différents travaux sont donc à réaliser en cohérence les uns avec les autres ;

• qu'une personne de l'Asadac est venue ce jour pour une première visite des bâtiments communaux à savoir la mairie, le gîte et le café du Merlet ;

• que le Sirtomm avec M. Toesca viendra à Saint-Alban pour voir le problème des conteneurs semi-enterrés. Enfin, Jean Bijasson demande que les sentiers et les chemins soient laissés dégagés (utilisation de portillons ou de pognées). Un courrier sera adressé en ce sens à tous les éleveurs de la vallée des Villards.

Lire la suite page 17

■ BRÈVE

► TRAVAUX, ACQUISITION. En réponse à des questions du public (réunions du conseil municipal de Saint-Alban du 11 avril et 28 avril) il a été indiqué que le montant des travaux de l'extension du cimetière était de 474 108,96 €, et celui des travaux de l'assainissement du Pied des Voûtes de 325 246,19 €. Le coût du 4x4 nouvellement livré est de 37 230 euros TTC. Cet acquisition a bénéficié d'une subvention du conseil général de la Savoie (62 400 euros) qui avait été accordée à la commune de Saint-Alban pour l'achat d'un « tractopelle de déneigement avec lame et chaînes ».

Comptes rendus des conseils

Saint-Alban

Suite de la page 16

Séance du 13 juin 2014

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (27 juin 2014), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Absentes : Gilberte Girard et Nicole Roche (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

1 – Ligne de trésorerie

Le conseil municipal est informé que la commune attend 291 699,18 € de recettes de fonctionnement, que les investissements restant à réaliser de 2013 s'élèvent à 290 000 euros, et que les travaux de la station d'épuration du Pied des Voûtes vont reprendre fin juin pour un montant déjà facturé de 183 707 euros. Le conseil municipal décide donc l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 euros, à partir de fin juin et pour 12 mois, auprès du Crédit agricole des Savoie. Un point sur la trésorerie communale sera fait fin juillet afin de déterminer le besoin d'emprunt.

2 – Budget

En 2013, la commune a reçu « en trop » 2 985 euros d'une subvention du FNGIR. Le conseil municipal décide de transférer 2 985 euros du compte « dépenses imprévues de fonctionnement » à la ligne « remboursement de titres antérieurs

», et approuve de déplacer, au budget de la chaufferie, 1 215,48 € (coût du remplacement d'un réducteur) de la ligne 21 à la ligne 2315.

3 – Attribution de compensation

Le conseil municipal approuve le rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées (*lire page 11*).

4 – Agents techniques

Le conseil municipal approuve une convention établie avec la commune de Saint-Colomban pour la mise à disposition des agents techniques de l'ex-CCVG par la commune de Saint-Colomban à la commune de Saint-Alban. Cette convention est valable jusqu'au 31 octobre 2014. Si elle doit devenir définitive, le conseil municipal décide que la question du recensement des frais et la gestion des absences éventuelles seront à reconstruire.

5 – Syndicat intercommunal

Un syndicat entre les communes de Saint-Alban et Saint-Colomban doit prendre en compte les compétences de l'ex-CCVG non reprises par la 4C. Le préambule ainsi que les articles 1, 2, 3, 4, 6 et 7 des statuts de ce syndicat sont adoptés tels qu'ils figurent dans le projet de l'Asadac examiné lors d'une réunion de travail avec des représentants des conseils municipaux des 2 communes. L'article 5 (composition du comité syndical) est adopté tel qu'il a été formulé dans la proposition initiale de l'Asadac (délégués titulaires : 3 par commune, délé-

gués suppléants : 2 par commune). L'article 8 (contribution des membres) fera l'objet d'un travail commun entre les 2 communes du SIVU et les services de l'Etat. Ce projet est adopté à l'unanimité.

6 – Aménagement du Chef-Lieu

L'Asadac est venue visiter les bâtiments (mairie, gîte, café du Merlet) et a fait une proposition portant sur 4 jours d'étude (coût 2 880 euros subventionnés à 44 % par le conseil général). Cette proposition n'est pas retenue par le conseil municipal (1 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention) qui adopte celle du CAUE (4 jours d'étude gratuits et décide de contacter des architectes pour connaître leurs propositions d'étude).

7 – Questions diverses

- Le conseil municipal décide d'attendre l'adoption des attributions de compensation pour attribuer les subventions demandées par l'Association foncière pastorale, l'association Patrimoine et culture, l'ACCA de Saint-Alban, et le club des sports des Villards. Une subvention d'urgence (500 euros) sera versée (5 voix pour et 1 abstention) pour permettre le fonctionnement de l'AFPI

NAISSANCES

• Le 8 février 2014 à Grenoble, d'**Axelle**, fille de Chrystèle **Reynier** et Cédric **Brachon**, petite-fille de Michèle et Jacques **Reynier**, et arrière-petite-fille de Léa et Roger (†) **Frasson-Botton** (Le Chef-Lieu, Le Bessay).

• Le 23 février 2014 à Annecy, de **Gabin**, fils de Séverine **Lyard** et Fabien **Berthoud**, petit-fils d'Arlette et Jean-François **Lyard**, et arrière-petit-fils d'Aurélie (†) et Jules (†) **Darves-Blanc** (l'Église).

• Le 26 février 2014 à Metz-Tessy, de **Ewann**, fils de Stéphanie **Lyard** et Raphaël **Cerouter**, petit-fils d'Arlette et Jean-François **Lyard**, et arrière-petit-fils d'Aurélie (†) et Jules (†) **Darves-Blanc** (l'Église).

• Le 1^{er} avril 2014 à Paris, d'**Alban**, fils de Mélanie **Malnou** et Rémy **Duvilla**, petit-fils de Marie-France et Jean-François **Malnou**, et arrière-petit-fils d'Alice (†) et Jacques (†) **Paret-Dodon** (Le Martinan).

• Le 6 avril 2014 à Grenoble, de **Inaya**, fille de Jennifer **Charles** et Antony **Gomès**, petite-fille de Nadia et Guy **Charles**, et arrière-petite-fille d'Andréa et Pierre **Charles** (Lachenal).

• Le 7 mai 2014 à Bourgoin-Jallieu, de **Pierre**, fils de Stéphanie et Pierre

Aubert, petit-fils de Nicole et Pierre **Aubert** (Martinan), et arrière-petit-fils de Denise (†) **Bozon** née **Martin-Cocher** (Martinan) et Colomban (†) **Bozon** (Les Roches).

• Le 13 juin 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Charles**, fils de Frédéric **Martin-Garin** et Amandine **Favre-Bonté** (Le Châtelec) et petit-fils de Jean-Baptiste **Favre-Bonté** (Le Martinan) et Monique **Bret-Vitoz**, et de Jean-Pierre **Martin-Garin** (Le Châtelec) et Christine **Martin-Garin**.

MARIAGE

• Le 29 mars 2014 à Lyon, d'**Isabelle Gonnot** et **Serge Mussi** (Lachenal).

DÉCÈS

• De Mme Elisabeth **Favre-Trosson** née **Evesque**, le 22 mars 2014 à Marseille (68 ans). Elle était l'épouse de Jean-Pierre **Favre-Trosson** (Les Roches).

• De M. Marc **Dupont** (La Pierre) le 28 mars 2014 à Grenoble (86 ans). Il était l'époux de Georgette **Dupont** née **Combet**.

• De M. Claude **Merckaert**, le 10 avril 2014 à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) (83 ans). Il était l'époux de Suzanne **Merckaert** (Le Bessay).

• De Mme Françoise **Darves** née **Damiano** (l'Église), le 14 avril 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne (92 ans). Elle était la veuve de Marcel **Darves** (l'Église).

• De M. Jean-Claude **Bouchon** (Le Planchamp), le 24 avril 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne (70 ans). Il était le petit-fils d'Amélie **Quézel** (Planchamp).

• De M. Jean-Baptiste **Mollaret** (Les Ponts), le 16 mai 2014 à La Chambre (75 ans).

• De M. Jacques **Tronel-Peyroz** (Lachal), le 30 mai 2014 à Beaucaire (61 ans).

• De M. Henri **Martin-Frère** (Lachal, Valmaure), le 17 mai 2014 à Saint-Mandé (101 ans).

RECTIFICATIF

• Dans une brève du numéro 167 (mars 2014), concernant la Sybelles-Villarinche, nous avions indiqué : « *A souligner la présence de Jacqueline Dupenloup (seule élue...) à la remise des prix.* » Chantal Frasse-Sombet (office de tourisme) et Patricia Valcke nous demandent d'indiquer qu'étaient aussi présents Norbert Combet pour Saint-Colomban, Claude André pour la communauté de communes du canton de La Chambre, et Patricia Valcke pour Saint-Alban.

■ BRÈVES

► **AGENCE POSTALE.** Le contrat à durée déterminée de l'employée de l'agence postale le prend fin le 22 juillet. Le fonctionnement de l'agence et la gestion de son employé(e) sont du ressort de la commune de Saint-Colomban qui a lancé un appel d'offres pour pourvoir ce poste. Selon une convention, reconduite pour 9 ans le 9 août 2013, La Poste rembourse intégralement le salaire de l'employé(e) sur la base d'un contrat de 17 heures par semaine. L'agence est ouverte au public tous les jours de 9 heures à 11 h 45 (de 9 h 30 à 11 h 45, le samedi) et on doit naturellement y trouver les services postaux de base comme l'achat de timbres par exemple... Il est indispensable que cette agence fonctionne correctement pour que, sa fréquentation augmentant, son existence ne soit pas remise en cause.

► **BOULANGERIE.** Personne ne comprend vraiment pourquoi il n'est pas possible d'acheter, lors des tournées, le nombre de baguettes de pain que l'on souhaite... Au delà de une, il faut acheter les baguettes à la boulangerie. Certes, si les murs de ce commerce appartiennent à la commune (qui prend en charge le matériel : fours, caisses, etc.), le gérant, titulaire du bail commercial, gère son activité comme il l'entend. Il conviendrait néanmoins d'améliorer ce service (quelque peu public) crucial aux Villards.

► **SÉISME.** Dans la nuit du 7 au 8 avril dernier, à 21 h 29, un séisme de magnitude proche de 5 s'est produit dans les Alpes du sud. Son épicentre a été localisé entre les communes de La Condamine (Alpes-de-Haute-Provence) et Crêvoix (Hautes-Alpes). Cette secousse a été ressentie à Saint-Colomban plus particulièrement sur une bande allant de Fontcouverte au fond de la combe des Roches.

► **CONTENEUR POUBELLE.** Depuis plus d'une quinzaine d'années, chaque été, à la satisfaction générale, un conteneur poubelle était entreposé à Lachal d'en bas, sur une petite place au bord de la route qui traverse le hameau. Cette année la mairie a refusé de l'installer (en partie) pour des raisons d'économie car, selon le maire de Saint-Colomban : « *Moins de points de collecte, c'est aussi moins de ramassage et moins de coûts pour la collectivité.* » Même si le camion du Sirtomm passait devant ce conte-

neur à chacune de ses tournées... Mais c'était sans compter l'« insubordination » d'une personne de 91 ans qui, le 27 juin, en a remis un à sa place habituelle trouvant plus pratique ce dispositif qui évite aux habitants de cette partie du village d'aller déposer leurs sacs de déchets dans le chalet en bois qui abrite plusieurs conteneurs et qui est situé, lui, sur le parking près de la chapelle, à 200 mètres de là. Une solution qui ne devrait toutefois pas durer car, toujours selon le maire : « *Quand les Villards, qui sont les seules communes avec une station de ski qui n'en sont pas encore équipées, passeront aux conteneurs semi-enterrés, il ne pourra pas y en avoir partout.* »

► **SÉNATORIALES.** Le 20 juin dernier les conseils municipaux des deux communes ont désigné leurs délégués (et les suppléants) qui participeront aux élections sénatoriales du 28 septembre prochain. A Saint-Colomban, Pierre-Yves Bonnivard est le

délégué titulaire ; suppléants (dans l'ordre) : Marcel Malburet, Arnaud Jansen et Gilbert Pautasso. A Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup est la déléguée titulaire ; suppléants (dans l'ordre) : Daniel Quézel-Ambrunaz, Nicole Roche et Gilberte Girard. En Savoie, les sénateurs sortants sont Jean-Pierre Vial (UMP) et Thierry Repentin (PS).

► **INSOLITE.** Les heures de « gloire » arrivent parfois là où on ne les attend pas. Celles de Romain Nicolletti, petit-fils de Jean et Arlette Favre-Bonté (Le Martinan) ont « *surgi* » à La Ravoire en avril dernier. Assistant à un spectacle de l'humoriste Fabrice Éboué, Romain Nicolletti en est devenu la « vedette américaine » à force d'être la cible des « attaques » bon enfant de l'artiste, allant même jusqu'à monter sur scène pour danser avec lui un slow torride ! Depuis, sa présence sur le profil Facebook de l'artiste a fait « *exploser* » sa notoriété. Une vocation serait-elle née ce soir-là ? – (C. Mayoux.)

ÉLECTIONS EUROPÉENNE (25 MAI 2014)**Le Front national en tête aux Villards**

Sur l'ensemble des deux communes, le Front national arrive en tête avec 25,20 % des suffrages exprimés devant l'UMP (24,41 %), le PS (19,29 %), le Front de gauche (9,45 %), Europe écologie (7,87 %), l'UDI (4,33 %), etc.

Le nombre de voix obtenues par chaque liste est donné, ci-dessous, entre parenthèses, en pourcentage des suffrages exprimés.

■ Saint-Alban : I., 159 ; V., 96 ; A., 63 (39,62 %) ; bulletin blanc : 1 ; bulletins nuls : 4 ; E., 91.

- Front national (Jean-Marie Le Pen) : 27 (29,67 %) ; PS, PRG, PSE (Vincent Peillon) : 20 (21,98 %) ; UMP (Renaud Muselier) : 12 (13,19 %) ; Front de gauche (Marie-Christine Vergiat) : 10 (10,99 %) ; Europe écologie (Michèle Rivasi) : 9 (9,89 %) ; Nouvelle donne (Jean-Baptiste Coutelis) : 5 (5,49 %) ; UDI, MoDem (Sylvie Goulard) et Debout la France (Gerbert Rambaud) : 2 (2,20 %) ; Alliance écologiste indépendante (Valérie Mira), Régions et peuples solidaires (François Alfonsi), Lutte ouvrière (Chantal Gomez), et Force vive (Jean-Marie Mure-Ravaud) : 1 (1,10 %) ; les 11 autres listes ont obtenu 0 voix.

■ Saint-Colomban : I., 329 ; V., 172 ; A., 157 (47,72 %) ; bulletins blancs : 5 ; bulletins nuls : 4 ; E., 163.

- Front national (J.-M. Le Pen) : 37 (22,70 %) ; PS, PRG, PSE (Vincent Peillon) : 29 (17,79 %) ; UMP (Renaud Muselier) : 50 (30,67 %) ; Front de gauche (M.-Ch. Vergiat) : 14 (8,59 %) ; Europe écologie (Michèle Rivasi) : 11 (6,75 %) ; UDI, MoDem (Sylvie Goulard) : 9 (5,52 %) ; Debout la France (G. Rambaud) : 5 (3,07 %) ; Alliance écologiste indépendante (Valérie Mira), Nouvelle donne (J.-B. Coutelis) et Nous citoyens (Bertrand Lescure) : 2 (1,23 %) ; Régions et peuples solidaires (F. Alfonsi), Lutte ouvrière (Ch. Gomez), Force vive (J.-M. Mure-Ravaud), et UPR Sud-Est (D. Romani) : 1 (0,61 %) ; les 9 autres listes ont obtenu 0 voix.

LE PETIT VILLARIN**PUBLICATION TRIMESTRIELLE**

Numéro CPPAP : 0715 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13), Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net), Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz (04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille (09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier (04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

SOMMAIRE

**NUMÉRO 168
JUIN 2014**

PAGE 2 :

• Le calendrier des manifestations estivales. • Changement à l'OT.

PAGE 3 :

- Histoires de ramoneurs.
- Lettre à Marcel Bozon.

PAGE 4 :

- Patrimoine et culture.
- Visite des Colombaniens.

PAGE 5 :

- Amis des Villards. • Vallée propre.

PAGE 6 :

- Saint-Col en fleurs.
- Les cérémonies du 8-Mai.
- La vie paroissiale.

PAGE 7 :

- Chasse : modifications des statuts.
- Brèves.

PAGES 8 et 9 :

- École. • Points de vue : Ca chauffe à Saint-Alban ; Faut-il brûler les mairies ? ; Big is beautiful ?

PAGES 10 à 17 :

- Comptes rendus des conseils municipaux et communautaire.

PAGE 11 :

- Un manège surdimensionné.
- Les attributions de compensation.

PAGE 12 :

- Le point sur les pénalités.

PAGE 14 :

- Sivav : un nouveau président.

PAGE 17 :

- Les indemnités de fonction des élus.

PAGE 18 :

- Carnet. • Brèves.

- Élections européennes.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.